



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

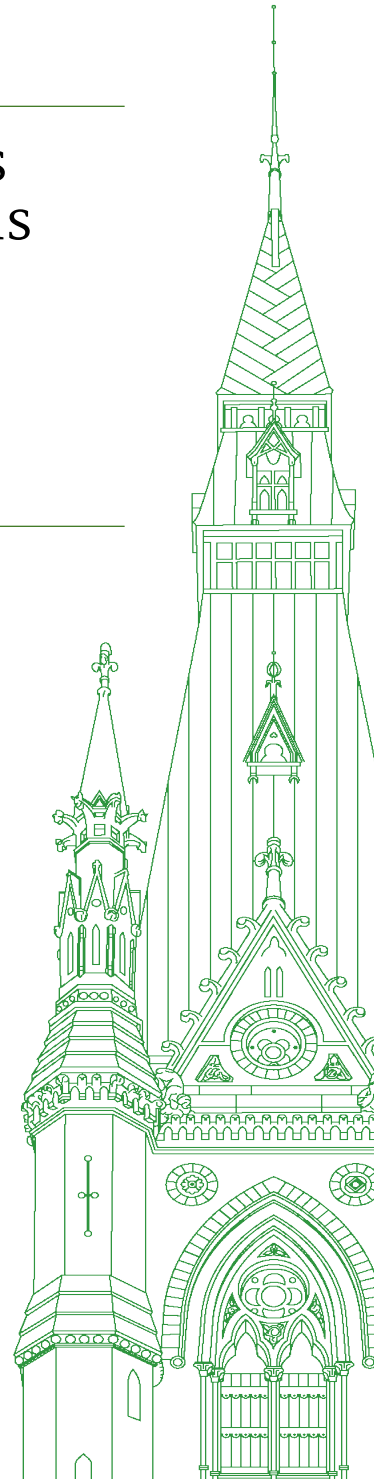
TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 041**

Le mardi 26 mai 2026

---

Président : Kelly McCauley





# Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le mardi 26 mai 2026

• (1540)

[Traduction]

**Le président (Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC)):** Bonjour à tous. Nous reprenons nos travaux.

Bienvenue à la 41<sup>e</sup> réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes.

Nous commençons par notre étude sur la politique « Achetez canadien ». Nous disposons d'une heure avec SPAC. Ensuite, nous ferons une brève pause avant de passer au Conseil du Trésor.

Monsieur Laporte, bienvenue à nouveau. Je crois comprendre que vous avez une déclaration liminaire à nous présenter.

Allez-y. Vous avez la parole pour cinq minutes.

[Français]

**Dominic Laporte (sous-ministre adjoint principal, Direction générale de l'approvisionnement, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux):** Monsieur le président, membres du Comité, je vous remercie.

J'aimerais commencer par souligner que nous sommes réunis aujourd'hui sur le territoire traditionnel non cédé du peuple anishinabe algonquin.

Je suis accompagné de Levent Ozmutlu, directeur général du Secteur de la politique stratégique, ainsi que de Clinton Lawrence-Whyte, directeur général du Secteur de l'achat canadien, des petites et moyennes entreprises et des solutions numériques.

Je tiens à remercier le Comité de nous donner l'occasion de discuter de la politique « Achetez canadien », de son importance ainsi que de ses différentes composantes.

[Traduction]

Au cours de la dernière année, la force économique et la résilience du Canada ont été mises à l'épreuve par un environnement mondial de plus en plus incertain, notamment l'évolution des pressions commerciales et des droits de douane, ainsi que les perturbations continues des chaînes d'approvisionnement des entreprises et des industries internationales. Ces défis ont mis en évidence l'importance de maintenir une économie nationale forte, résiliente et diversifiée.

En ce qui concerne le renforcement des chaînes d'approvisionnement nationales et la réduction de notre dépendance à l'égard des intrants étrangers, il reste des possibilités de privilégier de manière plus délibérée les fournisseurs, les produits et les matériaux canadiens, tels que l'acier, l'aluminium et divers produits du bois.

[Français]

L'an dernier, le premier ministre a annoncé que la politique « Achetez canadien » était l'une des initiatives annoncées par le gouvernement du Canada pour renforcer l'économie canadienne en offrant de nouvelles possibilités, de nouveaux accès et des avantages directs à l'industrie canadienne.

Services publics et Approvisionnement Canada, ou SPAC, joue un rôle clé dans le déploiement de la politique « Achetez canadien », qui est entrée en vigueur le 16 décembre 2025. En tant qu'acheteur central du gouvernement du Canada, SPAC est particulièrement bien placé pour utiliser l'approvisionnement comme levier stratégique. Comme SPAC octroie en moyenne 37,8 milliards de dollars par année en contrats, les changements dans la façon dont nous évaluons les soumissions et définissons les exigences peuvent renforcer et encourager les investissements nationaux, la résilience de la chaîne d'approvisionnement et la capacité industrielle.

[Traduction]

La politique « Achetez canadien » a été conçue pour relever les défis auxquels le Canada est actuellement confronté de manière ciblée, en renforçant les mesures incitatives pour les fournisseurs canadiens et en augmentant l'utilisation de matériaux produits au Canada dans les approvisionnements clés.

La politique « Achetez canadien » comporte deux éléments principaux. Le premier est la politique sur la priorisation des matériaux canadiens dans l'approvisionnement fédéral. Cette composante est conçue pour protéger et soutenir les chaînes d'approvisionnement nationales pour les principaux produits stratégiques.

[Français]

Notre objectif est d'accroître l'intégration de matériaux produits au Canada, de réduire la dépendance à l'égard des intrants étrangers et d'exiger des entreprises qu'elles s'approvisionnent en matériaux produits au Canada, notamment en acier, en aluminium et en produits du bois.

[Traduction]

Le deuxième volet de la politique « Achetez canadien » est la politique sur la priorisation des fournisseurs canadiens et du contenu canadien dans les approvisionnements stratégiques fédéraux. Ce volet fait progresser la mission du gouvernement du Canada de bâtir une économie canadienne forte et diversifiée. Il encourage la participation des fournisseurs canadiens et l'utilisation de contenu canadien dans l'approvisionnement stratégique.

[Français]

Ce volet comprend deux éléments complémentaires: il favorise la participation des fournisseurs canadiens en leur accordant un crédit d'évaluation fondé sur le prix lors du processus d'évaluation des offres, et il exige que toutes les soumissions soient évaluées en fonction du niveau de contenu canadien ou de la valeur ajoutée qu'ils proposent.

[Traduction]

Ces deux politiques s'appliquent aux approvisionnements concurrentiels d'une valeur de 25 millions de dollars ou plus. Le seuil d'application de la politique sur la priorisation des fournisseurs canadiens et du contenu canadien dans les approvisionnements fédéraux stratégiques passera à 5 millions de dollars en juin.

[Français]

En conclusion, SPAC est chargé d'appuyer la politique « Achetez canadien » en veillant à ce qu'elle soit mise en œuvre selon des directives claires en matière de gouvernance, de conformité, de surveillance, de production de rapports et d'assurance de la qualité.

[Traduction]

Notre objectif est de soutenir les entreprises, les fabricants et les fournisseurs canadiens, ainsi que d'établir des relations durables qui stimuleront la demande de biens, de services et de matériaux canadiens. Dans sa forme actuelle, la politique « Achetez canadien » s'applique déjà à un portefeuille de demandes de soumissions d'une valeur de plus de 3 milliards de dollars, ce qui a donné lieu à l'attribution de contrats d'une valeur de plus de 525 millions de dollars à ce jour.

[Français]

Finalement, la politique « Achetez canadien » change la façon dont le gouvernement et l'industrie collaborent. Alors que le gouvernement du Canada, les organisations fédérales et les sociétés d'État adoptent ces nouvelles mesures, SPAC appuie pleinement cette transformation.

Nous serons heureux de répondre à vos questions sur la politique et son déploiement.

[Traduction]

Merci.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Laporte.

Nous commencerons par Mme Block, qui dispose de six minutes.

**Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci d'être ici, monsieur Laporte et mesdames et messieurs les fonctionnaires. J'attends avec beaucoup d'intérêt le lancement de cette importante étude.

J'attends de vous des réponses très concises aux questions que je vais poser.

Combien le gouvernement du Canada dépense-t-il chaque année en approvisionnement?

**Dominic Laporte:** Pour SPAC, c'est 37,5 milliards de dollars, en moyenne, pour les trois dernières années.

**Kelly Block:** Et pour le gouvernement?

**Dominic Laporte:** Pour le gouvernement du Canada, cela dépend, mais je peux dire que les approvisionnements publics dans leur ensemble, si l'on inclut les provinces et les territoires, représentent 14 % du PIB chaque année. Je n'ai pas accès aux données sur les approvisionnements, donc je...

**Kelly Block:** Vous n'avez pas le montant exact pour le gouvernement du Canada. D'accord.

Selon AchatsCanada, en 2023-2024, plus de 93 % de la valeur totale des contrats ont été attribués à des fournisseurs ayant une adresse au Canada. Pouvez-vous nous dire, dans le cadre de la politique « Achetez canadien », combien de fournisseurs ayant une adresse au Canada qui ont obtenu des contrats ne seront plus admissibles à soumissionner pour des contrats publics?

**Dominic Laporte:** Je dirais que la plupart des fournisseurs ayant une adresse au Canada pourront soumissionner pour des projets canadiens. L'objectif de la politique « Achetez canadien » n'est pas d'exclure les fournisseurs étrangers. L'objectif est de veiller à ce que nous accordions la priorité à nos fournisseurs canadiens.

**Kelly Block:** Parmi les contrats attribués à des fournisseurs ayant une adresse au Canada, quelle part de la valeur de ces contrats a été sous-traitée à l'extérieur du Canada?

**Dominic Laporte:** Je devrais vérifier cette information pour savoir combien ont été sous-traités. Souvent, au sein de SPAC, nous ne sommes pas au courant de la partie de la chaîne d'approvisionnement qui est sous-traitée.

• (1545)

**Kelly Block:** Cela pourrait constituer un problème majeur.

Lors des annonces du premier ministre concernant la politique « Achetez canadien » l'automne dernier, il a affirmé qu'elle s'étendrait aux programmes de financement fédéraux et aux infrastructures, avec 70 milliards de dollars de dépenses supplémentaires. Quelle part de ces 70 milliards de dollars sera consacrée à des produits et services fabriqués au Canada?

**Dominic Laporte:** L'autre programme est le financement fédéral pour les subventions et contributions, ou S et C. Il serait donc préférable de poser cette question à mes collègues du SCT. Nous ne sommes pas chargés de cette partie du programme « Achetez canadien ».

**Kelly Block:** Vous n'avez aucune idée du montant qui sera consacré aux produits et services faits au Canada, alors que nous avons ce programme crucial — le programme « Achetez canadien » — dont la supervision est assurée par Services publics et Approvisionnement Canada. Vous ne disposez pas de ce chiffre.

**Dominic Laporte:** Quant au total des dépenses aux titres des S et C, nous n'avons pas d'informations à ce sujet.

L'objectif de la politique « Achetez canadien » est d'accroître la composante canadienne de nos produits. Nous sommes en train d'établir ces repères au moment même où nous parlons. Nous recueillons ces informations, notamment sur les montants consacrés à l'acier canadien et à la composante canadienne. Nous recueillons ces informations, et vous avez raison de dire qu'elles seront essentielles à mesure que nous avançons.

**Kelly Block:** Je vais vous donner un exemple. Le gouvernement faisait l'éloge d'un projet d'infrastructure dans la mise à jour économique du printemps — vous le connaissez peut-être —, le projet d'extension de la ligne 2 du métro de Toronto, qui a débuté en 2021. Il avait indiqué que le projet comportait 55 % de produits canadiens. Le gouvernement s'attend-il à ce que cette politique ne soit efficace qu'à 50 % en matière d'infrastructures?

**Dominic Laporte:** Je ne suis pas en mesure de commenter ce projet précis. Ce projet de transport ne relève pas de la compétence du SPAC.

Ce que nous voulons faire avec la politique « Achetez canadien », c'est favoriser les produits canadiens et exiger des fournisseurs qu'ils fournissent du matériel canadien afin d'obtenir plus de points.

**Kelly Block:** Quelle quantité supplémentaire de produits sera considérée comme du produit canadien qui n'aurait pas existé sans cette politique?

**Dominic Laporte:** C'est vraiment intéressant. Je pense que nous allons voir des progrès tangibles, comme l'intégration de l'acier et de l'aluminium canadiens dans les approvisionnements fédéraux. De plus, en dehors de ces produits, il y a beaucoup de... Par exemple, lorsqu'il s'agit de l'approvisionnement en TI, l'objectif est de renforcer cette chaîne d'approvisionnement. Nous commençons déjà à le faire grâce à la politique « Achetez canadien ».

**Kelly Block:** Un fournisseur canadien doit-il vendre un produit canadien?

**Dominic Laporte:** En gros, nous exigeons l'attribution d'une note de 25, et donc, selon le type d'approvisionnement...

**Kelly Block:** Je ne parle pas de la façon dont cela peut ou non fonctionner dans une formule de valeur. Est-ce obligatoire?

**Dominic Laporte:** Cela dépend des circonstances de l'approvisionnement. Si, par exemple, nous parlons d'un bâtiment en acier, nous exigerons de l'acier canadien.

**Kelly Block:** Le fournisseur canadien doit-il inclure des services canadiens dans ses soumissions? Concrètement, est-ce une exigence?

**Dominic Laporte:** Cela dépend de l'approvisionnement. Ce que nous pouvons faire dans certains cas — et c'est ce que nous faisons en ce moment avec certains des approvisionnements qui ont été attribués —, c'est d'établir un seuil minimal pour les services canadiens. Nous le faisons pour certains approvisionnements. Nous accordons également plus de points en fonction du niveau de services canadiens fournis.

**Kelly Block:** Ce sont des points et des évaluations, mais ils n'ont pas à vendre un bien canadien...

**Dominic Laporte:** Pour certains approvisionnements, nous...

**Kelly Block:** ... ou à inclure des services canadiens. Un fournisseur canadien peut être entièrement détenu par des intérêts étrangers; il n'a pas à fabriquer un bien canadien et il n'a pas à fournir un service canadien. Est-ce vrai?

**Dominic Laporte:** Si l'on revient à la définition de « fournisseurs canadiens », il faut beaucoup plus que cela. Il faut stimuler la valeur économique au Canada. Il faut créer de l'emploi. Si vous êtes simplement un importateur officiel et que vous n'ajoutez aucune valeur canadienne aux marchandises que vous revendez, vous ne respecterez pas cette définition.

**Kelly Block:** Merci.

**Le président:** Monsieur Danko, si j'ai bien compris, c'est à vous. Vous disposez de six minutes.

**John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Je suis très heureux de discuter de la politique d'achat au Canada cet après-midi. Avant d'être élu à une charge publique, j'ai passé 20 ans en génie-conseil. J'ai beaucoup travaillé à la rédaction et à l'examen de contrats pour des soumissions du secteur public. Ce qui était frustrant dans le secteur public, c'est que le plus bas soumissionnaire l'emportait et qu'il n'était pas possible d'adapter ces contrats pour qu'ils profitent vraiment à l'économie locale et, dans ce cas-ci, à l'économie nationale.

Pourriez-vous nous donner un aperçu très général des procédures d'approvisionnement actuelles, comme la façon dont les soumissions sont évaluées, la préqualification et ce genre de choses? En quoi cela changera-t-il maintenant avec la politique d'achat au Canada?

• (1550)

**Dominic Laporte:** Je vous remercie de la question.

Dans le passé, l'évaluation des soumissions tenait compte de divers éléments associés ou non au prix. Il y avait les exigences techniques, bien sûr. Le coût était également un facteur clé. Aujourd'hui, nous modifions la grille d'évaluation pour inclure, dans la plupart des approvisionnements, une composante qui sera le contenu canadien. On consacre 25 % de la grille d'évaluation globale au contenu canadien.

Si je suis un soumissionnaire et que je fournis plus de contenu canadien, que ce soit par l'entremise de services ou des matières premières que je me procure, j'obtiendrai plus de points que mes concurrents. C'est un changement clé.

Dans le passé, lorsque nous examinons l'approvisionnement, nous tenons compte des facteurs socioéconomiques. C'est une autre politique que nous intégrons, depuis le 16 décembre, avec la politique d'achat au Canada.

**John-Paul Danko:** Pour que les choses soient claires, et pour le compte rendu, lorsque les soumissions sont évaluées, la composante Achetez canadien représente 25 % de l'évaluation. Les soumissions n'iront pas nécessairement au plus bas soumissionnaire. La mesure dans laquelle la soumission comporte une composante canadienne fera partie de l'évaluation et de l'attribution du contrat.

**Dominic Laporte:** Exactement.

Je demanderais peut-être aussi à M. Ozmutlu de répondre. Il voudra peut-être fournir un peu plus de contexte sur l'application de la politique.

**Levent Ozmutlu (directeur général, Secteur de la politique stratégique, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux):** Bien sûr. Je vous remercie de la question.

Oui, en effet, les composantes « Achetez canadien » deviennent un critère pour déterminer la meilleure valeur.

Dans le passé, les évaluations étaient surtout basées sur le mérite technique et les critères financiers. Nous avons également inclus des éléments liés à l'achat de produits canadiens. Certains de ces éléments seront obligatoires en ce qui concerne, par exemple, l'utilisation de matériaux dans les contrats de construction et de défense. Nous avons des exigences obligatoires liées à l'acier, à l'aluminium et au bois. Par ailleurs, nous examinons la valeur ajoutée canadienne, tant pour le volet des services que pour les biens qui constitueraient la solution proposée.

**John-Paul Danko:** La politique actuelle s'applique aux contrats fédéraux de 25 millions de dollars et plus. L'initiative vise à réduire ce montant à 5 millions de dollars et à mettre en œuvre les programmes d'approvisionnement auprès des petites entreprises. Pourriez-vous nous en dire plus sur l'avenir de la politique d'achat au Canada?

**Dominic Laporte:** Nous prévoyons d'abaisser le seuil à partir du 15 juin. Cela aura une incidence énorme sur les approvisionnements qui seront visés et les possibilités relatives à la politique d'achat au Canada. Nous aurons beaucoup plus de contrats. Nous allons stimuler le contenu canadien. C'est une chose.

En même temps, nous travaillons activement sur le programme d'approvisionnement auprès des petites entreprises. Le but est de voir comment on peut simplifier l'approvisionnement. Comment pouvons-nous rendre l'approvisionnement plus accessible aux petites entreprises?

À ce sujet, je peux céder la parole à M. Lawrence-Whyte, si vous me le permettez, car il pourrait vous en dire plus à ce sujet.

**Clinton Lawrence-Whyte (directeur général, Secteur de l'achat canadien, des PME et des solutions numériques, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux):** Je vous remercie pour la question.

Comme nous l'avons mentionné, l'une de nos priorités est de rendre l'approvisionnement plus accessible aux petites entreprises. Dans le contexte de cette nouvelle politique, qui est toujours en cours d'élaboration — nous espérons qu'elle sera publiée dans un proche avenir —, il y aura des éléments de simplification. Nous allons examiner le processus d'approvisionnement en soi. Par exemple, nous voulons simplifier et faciliter les étapes à suivre pour les petites entreprises, et rendre les exigences plus claires.

Ce sont des éléments que nous allons examiner. Nous examinons également le soutien offert aux entreprises, notamment en misant sur l'utilisation des technologies numériques et autres, pour veiller à ce qu'il soit accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

**John-Paul Danko:** Merci.

Partout au Canada, on s'intéresse à l'achat de produits canadiens, pour des raisons évidentes. Je viens du milieu municipal, et c'est quelque chose qui nous intéressait beaucoup. La province de l'Ontario souhaite acheter des produits canadiens, alors il est très bon de voir ce leadership à l'échelle fédérale.

Ma question, par votre entremise, monsieur le président, est la suivante: alors que le gouvernement fédéral dirige la politique d'achat au Canada, quelle incidence cela aura-t-il sur les décisions des gouvernements provinciaux et municipaux?

**Le président:** Je suis désolé. Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît, en 30 secondes environ.

**Dominic Laporte:** Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires provinciaux et territoriaux afin de leur fournir une

feuille de route pour mettre en œuvre leur propre version de la politique d'achat au Canada, s'ils le souhaitent.

• (1555)

**John-Paul Danko:** C'est excellent. Merci.

**Le président:** Merci.

Allez-y, madame Gaudreau.

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ):** Merci, monsieur le président.

J'essaie de comprendre la cohérence et le bien-fondé de tout ça. C'est tout à fait légitime, mais ce qui se passe sur le terrain, c'est autre chose.

Quand on parle de Maisons Canada et qu'on veut construire davantage de logements, on veut avoir des fournisseurs vraiment canadiens. Cependant, présentement, dans ma circonscription et à plein d'autres endroits, il y a des usines qui ferment. Je me dis que c'étaient des fournisseurs potentiels. Alors, on a beau dire qu'on va se concentrer sur le développement du marché canadien au lieu d'essayer de pénétrer le marché européen, ça reste un vœu pieux. Il faut aider directement les entreprises pour qu'elles survivent.

Avez-vous réfléchi à ça?

**Dominic Laporte:** Ça nous inquiète beaucoup de voir des usines qui ferment, que ce soit des usines d'acier ou des scieries dans votre circonscription.

Le but de la politique « Achetez canadien » est de s'assurer que les achats canadiens qui vont être faits par l'intermédiaire des ministères vont profiter aux entreprises canadiennes. Alors, il faut qu'on achète le bois canadien. Peut-être que, dans le passé, les entreprises allaient chercher le bois ailleurs ou importaient des composantes. Le but est de rendre l'achat canadien obligatoire dans les futurs contrats et de s'assurer que ça profite aux travailleurs locaux.

**Marie-Hélène Gaudreau:** J'ai une question très simple.

Présentement, ces entreprises n'ont pas de liquidités. Elles n'ont accès qu'à de l'aide à moyen ou à long terme. J'ai été victime de ça: chez nous, une entreprise qui existait depuis 100 ans a fermé ses portes. Alors, les entrepreneurs nous disent que c'est bien beau, les aider à souscrire à une certification, mais, s'ils sont obligés d'abolir deux quarts de travail, ça demeure un vœu pieux.

J'imagine que vous avez des discussions. Est-ce qu'il y a de l'aide qui s'en vient pour ces entreprises?

**Dominic Laporte:** Malheureusement, ce n'est pas mon domaine de compétence. Mon champ d'expertise, c'est vraiment l'approvisionnement. Je sais que mes collègues du ministère de l'Industrie et d'autres ministères travaillent en étroite collaboration avec ces entreprises, donc ils seraient sûrement en mesure de vous en dire plus que moi et de vous donner l'heure juste.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Même si je n'aime pas utiliser ce terme, c'est une question de gros bon sens. Il faut le dire: si un entrepreneur dit qu'il veut bien apporter sa contribution, il faut lui donner une chance. Il y a actuellement des propositions valables. C'était la même chose pendant la pandémie, mais on ne nous écoute pas. Ces entreprises viennent ici nous donner des idées pour avoir une marge de manœuvre, et là, on en fait fi et on dit qu'on va acheter canadien. Il faut quand même être ouvert.

Au sujet de l'utilisation de l'approvisionnement comme levier, j'ai vu qu'en Allemagne et en France, les achats publics servent souvent à soutenir un écosystème industriel complet: les petites et moyennes entreprises, les fournisseurs, la transformation, la formation, la recherche, et ainsi de suite.

Est-ce que le gouvernement canadien réfléchit de cette manière, ou est-ce que chaque politique est conçue de façon indépendante?

**Dominic Laporte:** Il y a d'autres pays qui sont justement en train de développer leur écosystème d'approvisionnement. C'est ce qu'on veut faire au Canada par l'entremise de la politique « Achetez canadien ». Ce n'est certainement pas une politique qui a été conçue en vase clos par Services publics et Approvisionnement Canada, ou SPAC. Cela a été fait de concert avec plusieurs ministères. La politique « Achetez canadien » s'inscrit dans un effort global qui comporte plusieurs autres composantes que celle de l'approvisionnement. Effectivement, on voit que d'autres pays n'ont pas peur de mettre de l'avant des politiques qui favorisent leurs fournisseurs locaux et leurs intrants locaux.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Pouvez-vous me rassurer et me dire si, dans le cadre de ce projet, il y aura de vraies consultations récurrentes et des vases communicants?

Comme parlementaire, quand on est sur le terrain, il n'y a rien de pire que de se faire dire: « Ce n'est pas moi qui m'occupe de ça. » On va tenir une réunion et tout faire ensemble. L'un va avec l'autre. C'est la même chose pour les travailleurs. On parle de la réforme de l'assurance-emploi. Tout est dans tout.

Est-ce que ça fait partie de votre rôle d'établir un consortium pour vous assurer que ce ne sera pas un vœu pieux et qu'on va vraiment acheter canadien?

**Dominic Laporte:** Depuis le lancement de la politique « Achetez canadien », nous avons fait énormément de consultations, notamment auprès des producteurs d'acier. L'équipe de M. Lawrence-Whyte, qui s'occupe du secteur de l'achat canadien, a rencontré des milliers de fournisseurs. Sur sa page Web, notre ministère a recueilli la rétroaction des fournisseurs au sujet de la politique « Achetez canadien » pour savoir ce qu'ils aimeraient y voir. Alors, je dirais que tout ça fait partie de notre ADN, quand nous développons la politique « Achetez canadien ».

Par ailleurs, la plupart des marchés publics ont une composante sur laquelle les fournisseurs demandent de l'information. Nous avons aussi un agent conversationnel qui permet de répondre à des questions sur la politique « Achetez canadien ».

Alors, je dirais que nous abordons ça de plusieurs façons, notamment en interagissant avec des associations de fabricants ou avec des fournisseurs. Nous nous assurons continuellement de recueillir ces informations et de les transmettre à nos collègues des autres ministères.

• (1600)

**Marie-Hélène Gaudreau:** J'y reviendrai au prochain tour.

Merci, monsieur le président.

[Traduction]

**Le président:** Monsieur Patzer, vous avez la parole.

**Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Vous avez dit que le seuil relatif à l'achat au Canada avait été abaissé. Quel était-il auparavant?

**Dominic Laporte:** Dans le passé, avant le 16 décembre, il n'y avait aucune politique d'achat au Canada. Lorsque nous avons commencé à mettre en œuvre la politique, le seuil a été fixé à 25 millions de dollars pour tous les approvisionnements visés. Ce seuil sera abaissé à 5 millions de dollars.

**Jeremy Patzer:** Pourquoi?

**Dominic Laporte:** Pourquoi était-il à 25 millions de dollars?

**Jeremy Patzer:** Pourquoi l'avez-vous abaissé?

**Dominic Laporte:** Nous voulons nous assurer que lorsque nous demandons l'achat de produits canadiens pour encourager la chaîne d'approvisionnement canadienne, nous le faisons pour des catégories plus larges de contrats.

**Jeremy Patzer:** On a dit cependant que le seuil avait été abaissé à 25 %.

**Dominic Laporte:** Non. Si vous me le permettez, 25 % de l'évaluation de la note totale sera attribuée au contenu canadien, en ce qui concerne l'évaluation des soumissions. Le seuil d'application de la politique elle-même passera de 25 millions de dollars en valeur contractuelle à 5 millions de dollars à compter du 15 juin.

**Jeremy Patzer:** Il y a peut-être eu un malentendu de ce côté-là lorsqu'ils ont dit que la cible avait été abaissée à 25 %. Le ministre Robertson a dit que l'on visait 30 %.

Comment en êtes-vous arrivés à un certain pourcentage? Pourquoi est-ce 25 %, et non 30 % ou 75 %?

**Dominic Laporte:** L'objectif était de trouver un juste équilibre.

Mon collègue a parlé de la meilleure valeur. Nous voulons nous assurer que le prix demeure toujours un élément, de même que les spécifications techniques et d'autres critères qui peuvent être évalués. Un taux de 25 %, c'est beaucoup pour stimuler la valeur canadienne. C'était le bon niveau de contenu canadien requis... Suffisamment pour changer les choses tout en s'assurant qu'il y a encore de la place pour d'autres critères d'évaluation, comme les critères techniques et le prix.

**Jeremy Patzer:** Je vais citer le ministre Robertson.

Il a dit:

La situation variera au sein du gouvernement. Vous savez, nous ne sommes pas rigides à ce sujet, car il y a de nombreuses chaînes d'approvisionnement que nous devons encore améliorer dans tout le pays pour nous assurer que nous pouvons fournir des matériaux canadiens à des taux abordables pour les infrastructures et les logements que nous construisons.

Il y a beaucoup de choses sur lesquelles je pourrais poser des questions. Par exemple, lorsque le ministre dit que la situation va varier, est-ce qu'il veut dire que certains sont exclus, que d'autres ont un seuil plus élevé ou un seuil plus bas? Que veut-il dire par là?

**Dominic Laporte:** Je vous remercie de la question.

Je ne peux pas spéculer sur ce que le ministre voulait dire dans le contexte des subventions et des contributions.

Ce que je peux vous assurer, c'est que, pour l'approvisionnement, la même politique s'applique à tous les ministères et à toutes les sociétés d'État. Le seuil ne change pas.

**Jeremy Patzer:** Cela inclut-il le ministère de la Défense nationale et l'Agence de l'investissement pour la Défense?

**Dominic Laporte:** En effet, la politique vise les sociétés d'État.

En ce qui concerne les subventions et les contributions, mes collègues du Secrétariat du Conseil du Trésor seraient mieux placés pour répondre aux questions.

**Jeremy Patzer:** Le ministre a également parlé de taux abordables.

Avez-vous effectué une analyse des coûts pour comprendre l'incidence que la mise en œuvre de cette politique aura sur les contribuables canadiens?

**Dominic Laporte:** Je vous remercie pour la question, monsieur le président.

L'objectif de la politique d'achat au Canada est d'établir un juste équilibre entre le maintien d'un certain niveau de compétitivité et... Nous voulons que les fournisseurs soumissionnent, et le prix est toujours un facteur. Il en va de même pour les exigences techniques.

Pour ce qui est de l'analyse, il est trop tôt, en ce moment, pour calculer les montants totaux et tirer des conclusions, mais c'est un élément que nous suivons de près... quel sera l'impact sur les prix. En même temps, cependant, il y a encore beaucoup de concurrence dans les approvisionnements que nous voyons.

**Jeremy Patzer:** Vous avez parlé de la façon dont vous allez établir les priorités et offrir des incitatifs. Allez-vous offrir les mêmes incitatifs pour chaque approvisionnement, ou y aura-t-il des incitatifs plus importants que d'autres en fonction de ce dont il s'agit? Est-ce que ce sera égal pour tout le monde? Comment cela va-t-il se dérouler?

• (1605)

**Dominic Laporte:** Je vais demander à mon collègue, M. Ozmutlu, de répondre à cette question, si vous me le permettez.

**Levent Ozmutlu:** La politique permet quand même une certaine souplesse. Nous avons des approches normalisées que nous aimerions utiliser, comme l'évaluation du contenu canadien à 25 % dans l'ensemble. Cependant, il peut y avoir des situations où nous voulons offrir un incitatif plus élevé ou moins élevé, selon les conditions du marché, compte tenu de l'ampleur et de la portée des biens et des services que nous achetons.

**Jeremy Patzer:** Quelles garanties avez-vous pour vous assurer que le code d'éthique est respecté, qu'il n'y a pas d'incitatif préférentiel accordé à des soumissionnaires bien branchés?

**Levent Ozmutlu:** Le code d'éthique s'applique de toute façon. C'est quelque chose que nous prenons très au sérieux.

**Le président:** Merci beaucoup.

Allez-y, monsieur Gasparro.

**Vince Gasparro (Eglinton—Lawrence, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Merci à vous tous d'être ici.

Les économistes de la Banque de Montréal estiment qu'une politique d'achat au Canada ajoutera environ 10 milliards de dollars à l'économie canadienne, soit environ 0,3 % d'une année à l'autre.

Votre ministère prévoit-il des chiffres semblables?

**Dominic Laporte:** Nous ne faisons pas de telles prévisions dans le domaine de l'approvisionnement ici, à SPAC. C'est plutôt le ministère des Finances qui s'en chargerait.

Ce que nous constatons dans nos interactions avec les producteurs d'acier canadiens et les divers fournisseurs, c'est que les responsables accueillent favorablement la politique et disent clairement qu'elle commence à avoir une incidence. Je ne suis pas en mesure de le quantifier de la même façon, mais nous entendons des commentaires très positifs de la part des fournisseurs et des associations canadiennes de fabricants.

**Vince Gasparro:** Je suis heureux que vous ayez mentionné les chaînes d'approvisionnement canadiennes.

Dans un environnement économique mondial de plus en plus incertain, l'utilisation d'une politique d'achat au Canada rendra-t-elle nos chaînes d'approvisionnement plus résilientes et moins dépendantes de sources externes?

**Dominic Laporte:** C'est un résultat de la politique.

Par le passé, nous avons peut-être des fournisseurs qui faisaient affaire avec le gouvernement fédéral, et ils ne cherchaient pas nécessairement à se procurer la matière première ou les intrants auprès d'une source canadienne. Il n'y avait aucune incitation à le faire. Ils pouvaient décider d'importer des matières premières. Maintenant, l'incitatif est clair: s'ils veulent obtenir plus de points, s'ils veulent que leurs soumissions soient retenues à maintes reprises, ils doivent s'assurer de fournir un contenu canadien et de le maximiser.

De par sa nature, la politique stimulera les chaînes d'approvisionnement canadiennes et rendra l'économie canadienne beaucoup plus résiliente, rien qu'en ce qui concerne la capacité sidérurgique. C'est un facteur.

En ce qui concerne l'industrie des TI, l'industrie numérique, en nous assurant de conserver cette capacité d'ingénierie au Canada, de conserver la recherche et le développement... Ce sont tous des éléments des critères d'achat au Canada qui stimuleront la chaîne d'approvisionnement canadienne, ainsi que la résilience.

**Vince Gasparro:** Je suis heureux que vous ayez parlé des matières premières canadiennes. Dans cette question particulière, je fais précisément référence à l'aluminium, à l'acier et au bois comme étant au premier plan des investissements du gouvernement.

Pouvez-vous nous dire comment l'investissement dans des secteurs stratégiques locaux, comme l'aluminium, l'acier et le bois, protège les industries canadiennes contre les chocs commerciaux et renforce nos chaînes d'approvisionnement?

**Dominic Laporte:** L'industrie sidérurgique est une industrie à forte intensité de capital, comme vous le savez. De façon particulière, lorsqu'elle est fermée à d'autres marchés étrangers, elle doit s'assurer de pouvoir au moins tirer parti de son marché intérieur, de pouvoir continuer à faire rouler les usines et de pouvoir fournir un approvisionnement suffisant au Canada pour que, lorsque nous achetons des ponts ou que nous construisons des infrastructures, ou lorsque le ministère de la Défense nationale envisage des projets de défense, nous nous approvisionnons en acier canadien. En soi, cela change vraiment la donne.

**Vince Gasparro:** En raison des changements importants que le monde traverse actuellement... J'essaie d'être diplomate; cela n'arrive pas souvent, mais cela arrive.

Comment la politique d'achat au Canada a-t-elle protégé certaines de nos entreprises nationales contre ce changement?

• (1610)

Vous en avez parlé un peu plus tôt, mais pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

**Dominic Laporte:** Je dirais que la façon dont nous avons conçu la politique d'achat au Canada n'exclut pas les entreprises étrangères. Nos entreprises nationales, qui sont en cause dans votre question, peuvent quand même soumissionner pour des occasions étrangères, surtout lorsqu'elles ont aussi une présence à l'extérieur du Canada. Je dois dire que cette mesure a été très bien accueillie par les sociétés et les fournisseurs canadiens.

Je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose, monsieur Ozmutlu.

**Levent Ozmutlu:** La seule autre chose que j'ajouterais, essentiellement, c'est que nous nous assurons de tirer pleinement parti des capacités qui existent au Canada. À mesure que l'industrie aura une meilleure idée des types d'approvisionnements à venir et des types de biens que le gouvernement achète, nous croyons qu'elle fera également des investissements afin de tirer pleinement parti de cette politique à l'avenir.

**Le président:** Je suis désolé. Le temps est écoulé.

Madame Gaudreau, vous avez la parole.

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai entendu le mot « préférence » à plusieurs reprises. Ce n'est pas ce que nous voulons entendre; nous voulons entendre parler de prévisibilité et d'une stratégie. Dans le moment présent, on peut bien préparer un effet positif, mais en quoi cela sera-t-il utile si on n'a pas de vision à long terme?

Si je donne l'exemple de l'Europe, c'est parce qu'elle a une vision à long terme pour ses filières. On ne fait pas juste essayer de remporter la prochaine élection. Il faut se dire les vraies affaires.

Avez-vous des discussions sur certains enjeux ou sur une stratégie à long terme pour l'économie canadienne? Est-ce que vous en parlez?

**Dominic Laporte:** La politique « Achetez canadien » fait partie d'un écosystème, d'un éventail de mesures. Pour notre part, nous sommes responsables de l'approvisionnement, donc nous pouvons parler de ça. Nous voyons que la politique « Achetez canadien » commence à générer des retombées. Je pense aux contrats qui sont

octroyés au Québec, par exemple. Il y a aussi un critère qui exige, pour un contrat impliquant l'utilisation d'acier, par exemple, que l'on utilise de l'acier canadien. Il en va de même pour le bois canadien et l'aluminium canadien. C'est le premier volet de la politique.

Ensuite, selon le deuxième volet de la politique, une partie des points est allouée en fonction du pourcentage de contenu canadien. Certains pourraient dire qu'on ne fait que prioriser le contenu canadien et que son utilisation n'est pas obligatoire comme pour le bois et l'acier; cependant, si un fournisseur présente une soumission sans contenu canadien, il ne gagnera pas l'appel d'offres. Il aura beaucoup de difficulté, parce qu'il y aura un compétiteur qui, lui, dans sa soumission, proposera d'utiliser 50 % de contenu canadien, par exemple.

C'est ce qui commence à changer. Au fond, c'est une révolution des marchés publics.

**Marie-Hélène Gaudreau:** J'aimerais qu'on me dise que tout le monde est à la table et se penche là-dessus. Ça me rassurerait, et peut-être que mes collègues aussi seraient rassurés.

En ce qui concerne la main-d'œuvre, quand il y a une fermeture d'usine, on dit qu'on va faire affaire avec quelqu'un d'autre, mais il y a tout de même des pertes d'emplois. Par la suite, il y a des gens qui vont quitter le pays pour aller à l'étranger. Certains vont dire que c'est du contenu canadien, qu'on a une entente de libre-échange, mais ça ne change rien pour l'usine. Je pense aux trains de VIA Rail construits en Californie, par exemple. On ne fait que cocher une case, mais ce n'est pas d'un sceau d'approbation qu'on a besoin. Ça, c'est la bloquiste qui le dit. Il ne faut pas que ce soit une simple préférence d'achat, mais une vraie stratégie industrielle nationale.

Qu'en pensez-vous? Je poserai la même question aux autres intervenants.

**Dominic Laporte:** La politique « Achetez canadien » que nous mettons en œuvre est un bel exemple. Premièrement...

[Traduction]

**Le président:** Je dois vous interrompre. Nous avons dépassé le temps imparti. Veuillez répondre brièvement.

[Français]

**Dominic Laporte:** Nous travaillons beaucoup avec nos collègues des provinces et des territoires, ainsi qu'avec les sociétés d'État, pour qu'ils l'appliquent eux-mêmes. C'est donc un mouvement qui touche des centaines d'institutions fédérales. Nous ne travaillons pas de façon isolée.

[Traduction]

**Le président:** Merci.

Allez-y, madame Jansen.

**Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC):** Quelle est la définition de « canadien » établie par votre ministère dans le cadre de cette politique d'achat au Canada?

**Dominic Laporte:** La définition d'un fournisseur canadien implique qu'il dispose d'un établissement stable au Canada, qu'il paie des impôts au Canada, qu'il crée des emplois au Canada ou qu'il dispose d'un lieu d'affaires au Canada. Ce sont là des critères essentiels. Cela favorise non seulement à...

**Tamara Jansen:** Merci. Je suis désolé; j'ai beaucoup de questions.

La politique exige-t-elle d'avoir un siège social au Canada, oui ou non?

**Dominic Laporte:** La politique n'exige pas un siège social au Canada.

**Tamara Jansen:** Une entreprise qui a un bureau ou une case postale au Canada, mais qui exerce ses activités principalement à l'extérieur du Canada pourrait-elle être considérée comme canadienne, oui ou non?

**Dominic Laporte:** Selon toute vraisemblance, ce ne serait pas le cas.

**Tamara Jansen:** Une entreprise qui appartient entièrement à des intérêts étrangers pourrait-elle quand même être considérée comme canadienne?

**Dominic Laporte:** Ce serait possible.

**Tamara Jansen:** Une entreprise étrangère pourrait-elle créer une filiale canadienne et être considérée comme canadienne?

**Dominic Laporte:** Oui, si elle répond aux autres critères de la définition d'un fournisseur canadien.

• (1615)

**Tamara Jansen:** D'accord. Si une entreprise d'un pays n'ayant pas conclu d'accord commercial avec le Canada établit une filiale canadienne, s'enregistre et paie des impôts ici, dispose d'une adresse au Canada et mène ses activités quotidiennes ici, pourrait-elle être considérée comme un fournisseur canadien?

**Dominic Laporte:** Elle sera considérée comme tel si elle crée suffisamment d'emplois au Canada et qu'elle favorise le contenu canadien.

**Tamara Jansen:** SPAC fait-il une distinction entre les entreprises appartenant à des Canadiens et les entreprises appartenant à des étrangers qui exercent leurs activités au Canada?

**Dominic Laporte:** C'est une décision stratégique qui a été prise pour ne pas pénaliser les Canadiens...

**Tamara Jansen:** Est-ce un oui ou un non?

**Dominic Laporte:** Non, nous ne faisons pas de distinction.

**Tamara Jansen:** Votre ministère fait-il un suivi du nombre de contrats d'approvisionnement attribués à des entreprises étrangères considérées comme canadiennes?

**Dominic Laporte:** Oui, nous faisons un tel suivi.

**Tamara Jansen:** Lorsque la politique fait référence aux services canadiens ou au travail effectué au Canada, s'agit-il du travail effectué par des citoyens canadiens et des résidents permanents ou simplement du travail effectué par des personnes établies au Canada?

**Dominic Laporte:** Je vais demander à M. Ozmutlu de répondre à cette question précise, si vous me le permettez.

**Levent Ozmutlu:** On parle généralement des personnes qui effectuent le travail et qui résident au Canada, c'est-à-dire des citoyens canadiens ou des personnes qui vivent ici légalement, comme les immigrants.

**Tamara Jansen:** Cela inclut donc les travailleurs étrangers temporaires.

**Levent Ozmutlu:** Je ne m'aventurerai pas sur ce terrain, car je ne connais pas exactement le cadre juridique en la matière.

**Tamara Jansen:** Comment SPAC vérifie-t-il où le travail est effectué?

**Levent Ozmutlu:** Cela se fait par le biais d'autoattestations, et nous avons la capacité de vérifier ces attestations. Nous sommes également en train d'élaborer un cadre de conformité.

**Tamara Jansen:** La politique s'applique-t-elle seulement au fournisseur principal?

**Levent Ozmutlu:** La politique s'applique au fournisseur principal ainsi qu'aux autres échelons. Lorsque nous parlons de contenu canadien, cela s'applique à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

**Tamara Jansen:** Votre politique s'applique également aux sous-traitants.

**Levent Ozmutlu:** Elle s'applique aux sous-traitants en ce sens que nous vérifions où les biens sont produits ou où les services sont rendus pour déterminer le contenu canadien.

**Tamara Jansen:** À combien de niveaux de sous-traitance s'applique-t-elle?

**Levent Ozmutlu:** Cela dépend des circonstances, selon le nombre de maillons de la chaîne d'approvisionnement.

**Tamara Jansen:** Quel pourcentage du travail à valeur ajoutée peut être sous-traité à l'extérieur du Canada avant qu'un fournisseur ne soit plus considéré comme canadien?

**Levent Ozmutlu:** Pour ce qui est de la valeur de la sous-traitance, nous n'imposons pas de limite ferme. Elle est déterminée plutôt en fonction de l'évaluation. Plus le contenu canadien est important, plus le nombre de points est élevé.

**Tamara Jansen:** D'accord. Est-ce que...

**Dominic Laporte:** Si vous me le permettez, j'ajouterais...

**Tamara Jansen:** J'ai une autre question. Je suis désolée.

SPAC a-t-il défini par écrit un seuil relativement à ce dont nous venons de parler?

**Dominic Laporte:** Vous pourriez perdre votre statut de fournisseur canadien s'il s'avérait que, pour la plupart de vos activités, vous recourez à la sous-traitance et que, par conséquent, vous ne dirigez plus ces activités au Canada. Par exemple, le fournisseur sous-traite 75 %...

**Tamara Jansen:** Est-ce que cela est écrit?

**Dominic Laporte:** Cela fait partie de la politique, et c'est ce qui définit...

**Tamara Jansen:** C'est donc écrit. Nous pourrions le trouver.

**Dominic Laporte:** Oui, vous pourriez trouver cela dans...

**Tamara Jansen:** Si vous pouviez nous le faire parvenir, ce serait formidable. Ce serait merveilleux.

**Dominic Laporte:** Il n'y a pas de seuil précis, cependant.

**Tamara Jansen:** Qui vérifie la conformité des sous-traitants?

**Dominic Laporte:** Pour ce qui est de la conformité des sous-traitants, cette responsabilité repose sur la chaîne d'approvisionnement. Il incombera au fournisseur principal de veiller à ce que les sous-traitants conservent toutes les preuves nécessaires aux fins de l'autoattestation.

**Tamara Jansen:** Combien de ressources faudra-t-il pour bien surveiller la conformité?

**Dominic Laporte:** Nous sommes en train de mettre la politique en place. Il y a un groupe... Nous allons principalement nous appuyer sur les autoattestations.

**Tamara Jansen:** D'accord.

Dans le cadre des contrats d'approvisionnement attribués jusqu'à présent, le gouvernement a-t-il payé plus cher pour répondre aux exigences de la politique « Achetez canadien »?

**Dominic Laporte:** Je ne suis pas en mesure de faire des commentaires à ce sujet. Le nombre de contrats d'approvisionnement octroyés jusqu'à présent est limité.

**Tamara Jansen:** SPAC a-t-il calculé le coût supplémentaire moyen associé à l'application de cette politique?

**Dominic Laporte:** Neuf contrats ont été attribués, alors nous ne disposons pas d'un échantillon suffisamment large pour pouvoir effectuer ce calcul pour l'instant.

**Tamara Jansen:** Avez-vous un cadre officiel de vérification de la conformité à la politique « Achetez canadien »?

**Dominic Laporte:** Un cadre de conformité a été élaboré. Nous avons fait appel à notre service de vérification à cet égard. Je peux vous dire qu'il s'agit d'une vérification très complète et détaillée.

**Tamara Jansen:** Cependant, il s'agit en grande partie d'auto-attestations. C'est ce que j'ai compris de vos réponses.

**Dominic Laporte:** Non, il y a beaucoup plus. On commence par une autoattestation, mais à tout moment, nous pouvons demander des renseignements à...

**Tamara Jansen:** Les vérifications seront-elles aléatoires ou fondées sur les risques?

**Dominic Laporte:** Elles sont fondées sur les risques.

**Tamara Jansen:** Y aura-t-il une rotation entre...

**Le président:** Je suis désolé, mais le temps est écoulé. Merci beaucoup.

Nous allons terminer avec Mme Rochefort. Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

**Pauline Rochefort (Nipissing—Timiskaming, Lib.):** Merci, monsieur le président.

[Traduction]

J'aimerais poursuivre dans la même veine que ma collègue, Mme Jansen, si vous me le permettez. Pourriez-vous répondre par oui ou non ou donner une réponse très courte, si cela vous convient?

Cette politique offre-t-elle un avantage clair et mesurable aux entreprises qui ont une présence réelle au Canada? Les entreprises qui investissent ici emploient-elles des Canadiens et contribuent-elles aux économies locales?

Veillez répondre par oui ou non ou donner une réponse très brève.

**Dominic Laporte:** Oui, cela stimule vraiment... L'objectif est de devenir notre meilleur client lorsque nous passons des marchés, lorsque nous faisons des achats en tant que gouvernement, et de donner l'exemple à cet égard, donc la réponse est oui.

**Pauline Rochefort:** Merci.

J'ai une deuxième question. Dans le cadre des processus d'approvisionnement fédéraux, la priorité sera-t-elle accordée aux soumissions qui présentent un plus grand contenu canadien, ce qui comprend la fabrication, la recherche et le développement et d'autres activités économiques menées au Canada?

Veillez répondre par oui ou non ou donner une réponse très brève.

• (1620)

**Dominic Laporte:** Oui. Plus le contenu canadien est important, plus il y a de chances que le soumissionnaire soit retenu.

**Pauline Rochefort:** Merci.

Cette nouvelle définition des fournisseurs canadiens apporte-t-elle davantage de précision à nos critères d'approvisionnement, et vise-t-elle à garantir que les entreprises, la main-d'œuvre et les industries canadiennes bénéficient d'une priorité en matière d'investissement et de croissance ?

Pouvez-vous répondre par oui ou non et peut-être nous en dire plus à ce sujet? Y a-t-il une vision à cet égard?

**Dominic Laporte:** Oui. Dans le passé, selon la définition des fournisseurs canadiens, il suffisait d'avoir une boîte postale pour obtenir des contrats gouvernementaux. Nous avons voulu reprendre la définition de l'Accord de libre-échange canadien et y ajouter des critères supplémentaires afin d'inclure une présence et des emplois au Canada. Cela visait à s'assurer que les entreprises qui vont bénéficier de la politique « Achetez canadien » sont celles qui gardent leurs employés, qui créent des emplois au Canada et qui paient également des impôts au Canada.

**Pauline Rochefort:** Je vous remercie.

Cette approche permettra-t-elle de renforcer nos chaînes d'approvisionnement, comme l'a demandé mon collègue il y a un instant, de créer des emplois de qualité partout au pays, de diversifier notre économie, et de garantir que les investissements fédéraux profitent aux industries et aux travailleurs canadiens, même lorsque des fournisseurs étrangers sont impliqués?

Pourriez-vous d'abord répondre simplement par oui ou par non, puis commenter la situation actuelle des fournisseurs étrangers présents au sein de notre pays?

**Dominic Laporte:** La réponse courte est: oui. L'objectif du gouvernement canadien n'est pas d'empêcher les fournisseurs étrangers de présenter une soumission sur les marchés canadiens. En effet, la politique « Achetez canadien » ne vise pas à exclure nos partenaires commerciaux. Si, par exemple, nos partenaires possèdent des sociétés au Canada, ils pourront bien entendu continuer de présenter des soumissions pour des contrats du gouvernement. L'objectif principal de cette initiative est en réalité d'encourager le contenu canadien.

**Pauline Rochefort:** Pourquoi est-il si important de veiller à ce que les fournisseurs étrangers puissent continuer eux aussi à présenter des soumissions sur les marchés publics canadiens?

**Dominic Laporte:** Il s'agit d'une excellente question.

Nous voulons nous assurer que le Canada compte des entreprises très performantes qui exercent également leurs activités à l'étranger et qui présentent une soumission sur des marchés à l'échelle fédérale, mais également aux États-Unis, en Europe, et partout dans le monde. Nos entreprises ne veulent pas être coupées des marchés extérieurs, et s'attendent à recevoir un traitement réciproque. Ainsi, s'attaquer à la question de la propriété risquerait de mettre en péril la capacité de nos entreprises à prospérer sur les marchés étrangers.

**Pauline Rochefort:** Trouvez-vous que la politique proposée par le Canada s'aligne sur celle des autres pays, et notamment de nos alliés? Par exemple, je m'intéresse de près à la politique « Buy American ». Comment définiriez-vous notre politique par rapport à celle des États-Unis?

**Dominic Laporte:** Comme je ne suis pas un expert en droit commercial, je ne vais pas m'aventurer sur de telles comparaisons. Par contre, je peux vous confirmer que de nombreux pays à travers le monde prennent des mesures de nature similaire à la politique « Achetez canadien ».

**Pauline Rochefort:** À ce stade, cette politique a-t-elle été mise en œuvre au sein des différents ministères et agences du gouvernement?

**Dominic Laporte:** Oui, la politique « Achetez canadien » a été mise en place au sein de l'appareil administratif. Je vais me tourner vers M. Lawrence-Whyte pour nous parler de certaines de ces initiatives.

**Clinton Lawrence-Whyte:** Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique « Achetez canadien », nous avons collaboré avec d'autres ministères afin de nous assurer que leur préparation avance au fur et à mesure de la mise en œuvre de cette initiative. Par exemple, nous disposons d'un forum clé qui nous permet de dialoguer avec les acquéreurs potentiels au sein de tous les ministères, appelé le « Conseil consultatif des clients ».

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises devant ce conseil consultatif pour faire le point sur l'évolution des politiques. Nous sommes en mesure de répondre aux questions et de sensibiliser les participants aux changements à venir, de sorte que, alors que nous nous préparons à franchir différentes étapes dans le cadre de la politique « Achetez canadien », nos collègues au sein des autres ministères puissent eux aussi être prêts.

Bien entendu, il reste encore beaucoup de travail à faire, mais nous continuons de veiller à ce que les consultations fassent bien partie de tout ce processus.

**Pauline Rochefort:** J'ai une petite question: savez-vous à quel montant total cette politique correspond à ce jour, compte tenu de la mise en œuvre qui vient d'être effectuée?

**Clinton Lawrence-Whyte:** Je ne saurais chiffrer la politique « Achetez canadien » pour le moment, mais je dirais que cette initiative poursuit un objectif de responsabilité en matière d'approvisionnement qui doit s'inscrire dans la durée.

[Français]

**Pauline Rochefort:** Je vous remercie.

[Traduction]

**Le président:** Merci beaucoup.

Sur ce, nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes pour permettre à nos prochains invités de s'installer.

Merci à tous et à toutes, et nous vous reverrons peut-être pour discuter du Budget supplémentaire des dépenses (A).

La séance est suspendue pour quelques instants.

● (1620) \_\_\_\_\_ (Pause) \_\_\_\_\_

● (1630)

**Le président:** Nous sommes de retour, tout le monde. Je vous remercie de votre patience.

Je souhaite de nouveau la bienvenue à nos collègues du Conseil du Trésor.

Avez-vous une déclaration préliminaire, monsieur Krumins?

Formidable. Vous avez la parole pour cinq minutes.

**Martin Krumins (contrôleur général adjoint, Secteur de la gestion financière, Secrétariat du Conseil du Trésor):** Merci, monsieur le président, et merci de me donner l'occasion de m'exprimer devant le Comité aujourd'hui.

Je m'appelle Martin Krumins, et j'occupe actuellement le poste de contrôleur général adjoint, Secteur de la gestion financière, au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Je suis ici aujourd'hui en compagnie de deux de mes collègues: Michelle Kealey, directrice exécutive par intérim, Politique des paiements de transfert en matière de gestion financière, et Emilio Franco, directeur exécutif, Direction de l'approvisionnement et du matériel. Nous sommes ravis d'être ici pour vous parler de notre politique en matière de subventions et de contributions, ainsi que de notre travail visant à soutenir la mise en œuvre de la politique « Achetez canadien ».

Le mandat du Bureau du contrôleur général est de fournir des orientations au gouvernement fédéral dans des domaines tels que la gestion financière, la vérification interne, la planification des investissements, les marchés publics, la gestion de projets, ainsi que la gestion des biens immobiliers, du matériel et des paiements de transfert, également appelés subventions et contributions. Les subventions et les contributions sont régies par la politique du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert, laquelle vise à définir les rôles, les responsabilités et les exigences relatives à leur gestion. Notre objectif est de veiller à ce que ces programmes répondent aux priorités du gouvernement, produisent des résultats concrets pour la population canadienne, et soient gérés avec intégrité, transparence et responsabilité.

Des mécanismes de contrôle sont mis en place tout au long du processus. Les différents ministères doivent d'abord obtenir l'approbation de la politique relative aux programmes, puis solliciter l'accord du Conseil du Trésor concernant les modalités, qui définissent les paramètres des paiements de transfert, notamment les objectifs, le financement, les résultats attendus, et les divers critères d'admissibilité.

[Français]

En ce qui concerne les rôles et les responsabilités, les ministères sont responsables de la conception et de la mise en œuvre de leurs programmes de subventions et de contributions en veillant à établir des pratiques appropriées et des exigences proportionnelles aux risques. Ils sont également responsables du suivi de la conformité et du rendement au moyen de rapports, afin de s'assurer que les programmes atteignent les résultats prévus.

[Traduction]

Le Bureau du contrôleur général s'occupe de la gestion des subventions et des contributions en veillant à ce que les modalités soient conformes aux directives du Conseil des ministres et à la politique sur les paiements de transfert. Ainsi, le Bureau du contrôleur général joue un rôle de leadership et de supervision à l'échelle du gouvernement en encourageant les saines pratiques de gestion, en assurant le respect des règlements, et en apportant son soutien aux parties prenantes concernées par les paiements de transfert.

J'aimerais maintenant aborder la politique « Achetez canadien », ainsi que le rôle que nous jouons pour soutenir sa mise en œuvre au moyen de différentes subventions et contributions.

Je crois savoir que vous avez eu des échanges avec des représentants de SPAC tout à l'heure. En ce qui concerne nos rôles respectifs, SPAC est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre le cadre stratégique de la politique d'approvisionnement « Achetez canadien », tandis que SPAC contribue à l'extension de cette politique aux subventions et aux contributions par le biais de conseils, de mesures de sensibilisation, et de l'harmonisation avec les instruments préexistants du Conseil du Trésor. En étendant cette politique aux subventions et aux contributions, les programmes de financement fédéraux peuvent encourager les bénéficiaires à privilégier le contenu et les fournisseurs canadiens, dans la mesure où cela correspond aux objectifs de nos programmes.

À ce jour, le Secrétariat du Conseil du Trésor a adopté une approche pragmatique en élaborant des lignes directrices destinées à aider les ministères à déterminer où et comment intégrer les critères relatifs à l'achat de produits canadiens. Ces lignes directrices visent à garantir une approche cohérente tout en conservant une certaine marge de manœuvre.

Les ministères ont également passé en revue leurs programmes afin de déterminer dans quels cas la politique « Achetez canadien » peut s'appliquer. La mise en œuvre progresse grâce à l'intégration de dispositions relatives à ce principe dans les nouveaux accords de financement et, le cas échéant, à la révision ou à la renégociation des accords existants.

À l'avenir, l'accent sera mis sur le respect des conditions de financement, en s'appuyant sur les mécanismes de contrôle existants, tout en réduisant au minimum les charges et la complexité supplémentaires.

Pour conclure, monsieur le président, le Bureau du contrôleur général continue de collaborer étroitement avec les ministères afin de s'assurer que les programmes de subventions et de contributions sont bien gérés, efficaces et conformes aux objectifs généraux du gouvernement fédéral, notamment la mise en œuvre de la politique « Achetez canadien ».

• (1635)

[Français]

Nous serons heureux de répondre à vos questions.

Je vous remercie.

[Traduction]

**Le président:** Merci beaucoup.

Nous allons commencer cette série de questions par Mme Lewis. Madame Lewis, vous avez six minutes, je vous prie.

**Leslyn Lewis (Haldimand—Norfolk, PCC):** Merci, monsieur le président, et merci à tous nos invités pour leur présence parmi nous aujourd'hui.

Les libéraux ont affirmé à la population canadienne que les dépenses fédérales en matière d'infrastructures étaient destinées à soutenir les travailleurs et les industries canadiennes, en particulier pendant les périodes difficiles marquées par l'imposition de droits de douane américains, et par l'incertitude économique en général. Pourtant, des documents présentés au Parlement au moyen d'une question inscrite au Feuilleton révèlent que des milliards de dollars

sont alloués à des projets qui dépendent de fournisseurs étrangers, notamment d'équipements de télécommunications étrangers, et même à un chantier naval étranger.

Le gouvernement peut-il expliquer pourquoi les réponses fournies au Parlement dans le cadre des questions inscrites au Feuilleton indiquaient que, malgré les annonces d'une nouvelle politique en faveur de l'achat de produits canadiens, aucun contrat n'avait été signé dans le cadre d'un programme clair d'achat de produits canadiens?

**Martin Krumins:** Merci pour votre question.

Je ne suis pas en mesure de m'exprimer sur les aspects liés aux contrats, mais en ce qui concerne les subventions et les contributions, je peux dire que nous en sommes à la première phase de notre mise en œuvre, au cours de laquelle nous avons demandé à tous les ministères d'évaluer leurs programmes. Il s'agit d'environ 800 programmes au sein du gouvernement du Canada, qui représentent quelque 90 milliards de dollars de dépenses annuelles...

**Leslyn Lewis:** Dans le cadre de cette évaluation, prévoyez-vous de suivre la part de main-d'œuvre canadienne, de matériaux canadiens et de participation au capital canadien dans les projets d'infrastructure financés par le gouvernement fédéral? Est-ce quelque chose que vous faites déjà? Si ce n'est pas le cas, prévoyez-vous de le faire à l'avenir?

**Martin Krumins:** En ce qui concerne la manière dont nous allons suivre et mettre en œuvre cette initiative, comme je l'ai dit, il existe environ 700 à 800 programmes au sein du gouvernement du Canada. Nous avons demandé à tous les ministères de procéder à cette évaluation. Celle-ci s'est achevée à la mi-février. Les ministres et les ministères ont ensuite confirmé qu'environ 450 de ces programmes entraient dans le champ d'application de cette initiative, qu'ils étaient admissibles et qu'ils intégreraient les principes de la politique « Achetez canadien » au sein de leurs propres programmes.

**Leslyn Lewis:** En quoi consistent de manière concrète les principes « Achetez canadien »? Comment définit-on ces principes? Comment le gouvernement fédéral peut-il s'assurer que les travailleurs canadiens tirent profit, par exemple, de tous ces projets d'infrastructure financés par les contribuables?

**Martin Krumins:** En ce qui concerne les projets d'infrastructure, le ministère du Logement, des Infrastructures et des Collectivités a publié des directives et un cadre spécifiques sur la manière dont il compte mettre en œuvre ces mesures dans ce domaine. Quant à l'ensemble du gouvernement du Canada, nous avons encouragé les ministères à intégrer les définitions, les seuils et les exigences, y compris les critères d'admissibilité.

**Leslyn Lewis:** Vous venez d'utiliser le terme « encouragé ». Doit-on comprendre qu'il ne s'agit là que de recommandations non contraignantes?

**Martin Krumins:** Eh bien, il existe différentes manières d'intégrer la politique « Achetez canadien » au sein d'un programme. La politique peut être intégrée en modifiant les conditions générales du programme, ou bien en modifiant dès le départ les critères d'éligibilité des projets...

**Leslyn Lewis:** Vous avez néanmoins employé le terme « encouragé », il ne s'agit donc pas d'une obligation. La politique « Achetez canadien » n'a donc aucune valeur contraignante pour les projets. Est-ce bien cela?

**Martin Krumins:** Non, désolé, je me suis sans doute mal exprimé.

Cette politique s'applique de manière obligatoire à tous les programmes de subventions et de contributions. Nous avons demandé aux ministères d'évaluer leurs programmes afin de déterminer dans quels cas elle s'applique le mieux, dans quels cas elle ne s'applique pas, et dans quels cas une dérogation pourrait être nécessaire, et si...

**Leslyn Lewis:** Combien de projets au sein du gouvernement sont soumis à des exigences obligatoires en matière de contenu canadien, par opposition à des exigences facultatives? Connaissez-vous la réponse?

**Martin Krumins:** Nous n'en sommes pas encore là. La première étape, celle où nous en sommes actuellement, consiste à demander à tous les ministères d'évaluer leurs programmes afin de déterminer lesquels intègrent les principes de la politique « Achetez canadien ».

**Leslyn Lewis:** Savez-vous combien de fournisseurs étrangers et d'entreprises étrangères ont, depuis 2017, bénéficié de programmes de financement auxquels s'appliquera à l'avenir la politique « Achetez canadien »?

**Martin Krumins:** Je suis désolé, mais je ne dispose pas pour le moment de ce type de renseignements.

**Leslyn Lewis:** D'accord. Donc en résumé, le gouvernement ne connaît même pas la situation qu'il souhaite pourtant corriger, est-ce bien cela?

**Martin Krumins:** Non, je dirais plutôt que, dans ce cas précis, nous encourageons la politique « Achetez canadien » par l'entremise de subventions et de contributions.

• (1640)

**Leslyn Lewis:** D'accord, mais effectuez-vous le suivi des retombées économiques de ces projets? Sur quels critères vous basez-vous pour mesurer leur efficacité?

**Martin Krumins:** Au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, nous ne suivons pas ces données de manière centralisée. Il s'agit d'éléments des résultats des programmes qui sont communiqués par chaque ministère. Au niveau central, nous encourageons l'utilisation de quatre types d'indicateurs pour mesurer les résultats de ce programme. Le premier indicateur...

**Leslyn Lewis:** Réalisez-vous que la politique « Achetez canadien » ne semble qu'un simple slogan?

**Martin Krumins:** Non...

**Leslyn Lewis:** En réalité, la politique « Achetez canadien » semble se limiter à un slogan creux, car vous comptez sur la simple confiance des Canadiens envers le gouvernement, alors qu'aucun résultat n'est évalué de manière concrète. Sur quels critères vous basez-vous pour évaluer les résultats de cette politique? Comment convaincre les contribuables que leur argent servira réellement à financer des emplois au sein des secteurs manufacturiers canadiens, et qu'ils en bénéficieront avant les entreprises étrangères? Comment peut-on vous faire confiance si vous ne mesurez pas vos résultats?

**Martin Krumins:** Les directives que nous avons transmises aux ministères prévoient quatre indicateurs spécifiques dont nous souhaitons qu'ils assurent le suivi. Le premier indicateur concerne le nombre et la valeur des accords de financement accordant la priorité aux matériaux canadiens. Le deuxième indicateur concerne le nombre et la valeur des accords de financement accordant la priorité au contenu canadien...

**Leslyn Lewis:** Vous avez déjà évoqué ces indicateurs. Ma question est la suivante: avez-vous les moyens de faire respecter les mesures dont vous dites qu'elles font l'objet d'un suivi? Quel mécanisme de mise en œuvre comptez-vous mettre en place?

**Le président:** Malheureusement, notre temps est écoulé. Monsieur Krumins, veuillez nous fournir une réponse très brève. Sinon, nous y reviendrons lors de la prochaine série de questions et réponses.

**Martin Krumins:** Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada prévoit d'assurer le suivi de la conformité dans le cadre du processus de gestion des risques et de la conformité. Il s'agit d'une initiative annuelle mise en œuvre par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

**Leslyn Lewis:** Je vous remercie, monsieur Krumins.

**Le président:** Merci beaucoup à vous deux.

Monsieur Gasparro, à vous la parole, je vous prie.

**Vince Gasparro:** Merci, monsieur le président.

Je tiens d'abord à remercier tous nos invités pour leur présence parmi nous aujourd'hui.

Nous avons récemment annoncé notre tout premier projet dans le cadre de la politique « Achetez canadien », avec l'acquisition de 55 nouvelles rames de métro destinées à la ligne 2 du métro de Toronto. Ce projet comporte plus de 55 % de contenu canadien, et permettra de créer plus de 900 emplois directs et 1 700 emplois indirects à travers le pays.

Monsieur Krumins, pourriez-vous nous expliquer en quoi la politique « Achetez canadien » a contribué à rendre ce projet possible, et de quelle manière le Conseil du Trésor s'efforce de reproduire ce type de réussite dans le cadre d'autres grands projets?

**Martin Krumins:** Oui, bien sûr. Merci pour cette question.

Comme je le disais, nous en sommes à la première phase de la mise en œuvre de la politique « Achetez canadien » et de son intégration au sein de différents programmes de subventions et de contributions. Cette première phase a été lancée le 16 décembre, et exigeait des ministères qu'ils examinent leurs subventions et contributions afin de déterminer dans quels cas ce genre de politiques pouvaient s'appliquer.

La deuxième phase, qui s'est achevée le 16 février, visait à permettre aux ministères de déterminer comment intégrer ces exigences dans la conception de leurs programmes. Par exemple, les exigences de la politique « Achetez canadien » sont intégrées soit dans les conditions générales des conventions de financement, soit dans les rapports des bénéficiaires, selon le cas.

Les ministères en sont actuellement à la troisième phase. L'exemple que vous avez donné en est une très bonne illustration. La mise en œuvre s'effectue selon deux volets: l'intégration de dispositions relatives à l'achat de produits canadiens dans les nouveaux accords signés et, le cas échéant, dans les accords existants lors de leur révision ou de leur renégociation. Nous observons cela dans une multitude de secteurs stratégiques. L'exemple que vous avez donné concerne le secteur des infrastructures, de la construction, et des transports. D'après les évaluations réalisées par les ministères, c'est ce secteur qui contribue le plus à la politique « Achetez canadien ». Les secteurs de la santé et des produits pharmaceutiques sont également importants, tout comme ceux des communications, de la défense et de la sécurité.

**Vince Gasparro:** Merci pour cette réponse.

Je vais maintenant aborder un autre sujet que vous avez, je crois, brièvement évoqué tout à l'heure. Pourriez-vous nous expliquer en détail quels sont les dispositifs prévus pour contrôler la mise en œuvre de la politique « Achetez canadien » afin de s'assurer qu'elle fonctionne comme prévu?

**Martin Krumins:** Il y a trois stratégies que nous mettrons en œuvre pour surveiller la conformité en parallèle de la politique sur les subventions et contributions. Premièrement, nous utiliserons le processus de gestion des risques et de la conformité, qui est un processus annuel géré par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Cela suppose que tous les ministères évaluent leur conformité à ces politiques. Nous leur demanderons d'évaluer deux éléments en particulier: le pourcentage des accords qui ont été signés, par rapport à leurs évaluations antérieures, et le pourcentage des accords et des valeurs obtenues grâce à ces accords.

Deuxièmement, nous demanderons aux ministères de recenser leurs pratiques exemplaires et les leçons acquises et d'en faire état dans leurs rapports ministériels annuels, ainsi que de mettre à jour leurs outils et leurs ressources en conséquence. Comme je l'ai mentionné, nous avons prescrit des mesures de rendement précises, y compris concernant le nombre et la valeur des accords conclus. C'est en-dessous du niveau des programmes. Les statistiques concernant le nombre de programmes qui intègrent la politique « Achetez canadien » se situent au niveau des programmes. Nous demanderons aux ministères de commencer à en faire le suivi par accord conclu et par projet, et d'inclure dans leur évaluation la valeur des matériaux et du contenu canadien.

Je tiens toutefois à souligner que compte tenu de l'abondance des projets — nous estimons qu'environ 45 000 projets financés seraient visés chaque année —, l'examen de tous ces projets représente un fardeau administratif assez lourd. Nos systèmes devront être revus en conséquence, pour suivre, mais soyez assurés que ce sont les mesures que nous essayons de mettre en œuvre.

• (1645)

**Vince Gasparro:** Pouvez-vous nous parler un peu des exceptions à la politique « Achetez canadien » et nous en expliquer la raison, s'il vous plaît?

**Martin Krumins:** Je vais demander à ma collègue Michelle Kealey de répondre à cette question.

**Michelle Kealey (directrice exécutive par intérim, Politique des paiements de transfert en matière de gestion financière, Secrétariat du Conseil du Trésor):** Merci.

Naturellement, compte tenu de la diversité des programmes de subventions et de contributions, nous avons permis des exceptions. Comme nous l'avons indiqué dans nos directives, les ministères doivent déterminer quand il ne serait pas logique d'appliquer la politique « Achetez canadien ». Par exemple, pour les programmes dont le financement a déjà été octroyé ou ceux qui tirent à leur fin, ce ne serait pas logique. Dans un cas où cela s'appliquerait naturellement, mais où les circonstances ne le permettraient pas, le ministre approuverait l'exception.

**Vince Gasparro:** Excellent.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

**Le président:** Il vous reste une minute et 50 secondes.

**Vince Gasparro:** Excellent. Merci.

On a parlé tout à l'heure de l'abaissement du seuil pour les contrats, qui est passé d'un maximum de 25 millions de dollars à des contrats d'une valeur de 5 millions de dollars. Pouvez-vous nous expliquer la raison à cela?

**Martin Krumins:** Les subventions et les contributions sont un peu différentes de l'approvisionnement. L'approvisionnement s'accompagne d'un ensemble de règles très prescriptives. Les subventions et les contributions sont des instruments par lesquels nous fournissons du financement à un bénéficiaire pour favoriser l'atteinte des objectifs du gouvernement du Canada. Il ne s'agit pas d'un cas où nous acquérons, concrètement, un bien ou un service en retour: nous contribuons à un projet, nous le finançons en vue des résultats visés.

En ce qui concerne les seuils, en raison de la diversité des programmes déployés au sein du gouvernement du Canada — notamment en infrastructure ou en santé, ou pour les collaborations avec de petites ONG qui fournissent des services communautaires locaux —, nous n'avons pas établi de seuil ou de définitions dans les lignes directrices applicables aux subventions et aux contributions. Nous renvoyons plutôt directement aux définitions et aux seuils contenus dans le cadre de SPAC de la politique « Achetez canadien ».

Cela dit, d'après les évaluations qui ont été faites jusqu'ici, la plupart des ministères ont inclus des critères d'admissibilité à leurs programmes bien en deçà du seuil de 5 millions de dollars. Par conséquent, nous pouvons dire qu'il y a 21 ministères et 116 programmes qui font appliquer ces critères à des programmes en deçà du seuil de 5 millions de dollars. En raison de la valeur des programmes visés, d'un plus petit montant, cela va porter le financement annuel du programme à 185 millions de dollars de plus au total.

**Vince Gasparro:** Merci, monsieur le président.

**Le président:** Merci.

Madame Gaudreau, allez-y.

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je me pose la question suivante: qui pense à la question dans son ensemble? J'essaie de comprendre la réflexion stratégique derrière ça. C'est un sujet que j'ai déjà entamé dans l'heure précédente. SPAC nous parle d'approvisionnement; Innovation, Sciences et Développement économique Canada nous parle d'innovation; le ministère des Finances nous parle d'investissements. Cependant, au gouvernement fédéral, qui est responsable de s'assurer que toutes les politiques poursuivent les mêmes objectifs?

Tantôt, vous avez entendu ma question. Est-ce que vous vous rencontrez régulièrement? Qui est responsable?

**Martin Krumins:** Merci de votre question. C'est une bonne question.

[Traduction]

Je dirais que notre rôle au Secrétariat du Conseil du Trésor est de nous concentrer sur les instruments et de nous assurer qu'ils sont appliqués correctement. Nous ne sommes pas les responsables de la politique « Achetez canadien », mais nous travaillons en étroite collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada pour le volet approvisionnement.

Si vous le souhaitez, je pourrais demander à mon collègue, Emilio Franco, de vous parler de la façon dont nous collaborons avec SPAC.

[Français]

**Emilio Franco (directeur exécutif, Direction de l'approvisionnement, du matériel et des collectivités, Secrétariat du Conseil du Trésor):** Le gouvernement a annoncé plusieurs stratégies. La politique « Achetez canadien » n'est qu'une composante d'un plus gros cadre stratégique. Par exemple, il y a la Stratégie industrielle de défense, qui parle non seulement de l'approvisionnement, mais aussi de la façon dont on va améliorer et renforcer l'économie industrielle du Canada dans le domaine de la défense.

Alors, il y a plusieurs stratégies sur lesquelles nous travaillons ensemble, avec chaque ministre concerné, pour nous assurer que les politiques, les stratégies et les programmes visent à atteindre le même objectif, soit de soutenir l'économie canadienne.

Je sais que, lorsque vous parlez à chacun d'entre nous, vous pouvez avoir l'impression que nous avons chacun notre propre politique, mais nous travaillons vraiment avec le gouvernement.

• (1650)

**Marie-Hélène Gaudreau:** Techniquement, on verrait un levier concret lorsque l'industrie... Je comprends qu'il y a des rencontres avec l'ensemble des acteurs de la communauté industrielle, mais ils ont des requêtes et, malheureusement, celles-ci ne sont pas entendues. On va donc se retrouver à dire qu'on a inscrit dans la politique le mot « préférence », et non le mot « obligation », parce qu'il y a actuellement des freins au développement industriel. On aurait davantage à prendre le relais et à s'entraider.

Est-ce que tenir des rencontres concernant une stratégie d'innovation est quelque chose qui sera inscrit sur votre liste de choses à faire?

**Emilio Franco:** Effectivement, nous travaillons toujours pour trouver la meilleure manière d'améliorer la situation.

Moi, je travaille dans l'approvisionnement, mais ce n'est qu'un des outils dans le coffre à outils pour aider les fournisseurs canadiens. Nous avons des subventions et des contributions, ainsi que plusieurs programmes en matière d'emploi.

Pour moi, il s'agit de savoir comment on peut s'assurer que tous les programmes travaillent ensemble. Personnellement, je suis impliqué dans les discussions sur les stratégies qui touchent l'approvisionnement, et je peux confirmer que nous nous parlons pour nous assurer que les stratégies que nous lançons améliorent l'économie canadienne pour les fournisseurs canadiens et les Canadiens.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Parlons de secteurs stratégiques. Est-ce que le gouvernement a relevé des secteurs qui méritent une attention particulière?

**Emilio Franco:** Oui, il y a une liste de secteurs stratégiques auxquels s'appliquent certains éléments de la politique « Achetez canadien ».

**Marie-Hélène Gaudreau:** Comment le Conseil du Trésor va-t-il travailler avec les provinces? Nous avons constaté que, même à l'intérieur du Québec et des provinces, les ententes commerciales, ce n'est pas toujours facile.

Est-ce qu'il y a un questionnement quant au développement de ces ententes commerciales? Où est-on rendu dans le développement de ces ententes, du côté des provinces?

**Emilio Franco:** Comme les représentants de SPAC l'ont dit plus tôt, en matière d'approvisionnement, ils travaillent avec les provinces et les territoires. Au Conseil du Trésor, nous participons aux discussions pour formuler un plan sur la façon dont nous pouvons tous travailler ensemble de manière cohérente pour...

**Marie-Hélène Gaudreau:** Il ne faut pas oublier que chaque province a aussi sa stratégie. Par exemple, la stratégie du Québec n'est pas la même que celle de l'Ontario ou de l'Alberta.

**Emilio Franco:** C'est vrai. Par exemple, nous avons travaillé avec les provinces et les territoires pour établir une définition du terme « fournisseur canadien ». Je sais que chaque province et territoire doit prendre sa propre décision et n'a pas la même définition, mais nous avons travaillé ensemble pour essayer d'en trouver une.

**Marie-Hélène Gaudreau:** D'accord.

Il me reste 20 secondes.

En France et en Allemagne, la recherche, les PME, les grandes entreprises et l'approvisionnement public font partie d'un continuum. Je pense beaucoup à ça.

Est-ce que c'est notre souhait ou non, au Canada, d'avoir cette vision économique?

**Emilio Franco:** La stratégie du gouvernement est de soutenir l'économie canadienne...

**Marie-Hélène Gaudreau:** C'est ça.

**Emilio Franco:** Oui, c'est effectivement ça.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Merci, monsieur le président.

[Traduction]

**Le président:** Merci.

Nous allons passer à Mme Block, s'il vous plaît.

**Kelly Block:** Merci, monsieur le président.

Bienvenue.

Lors de la dernière comparution de M. Matthews ici, le 7 mai, je lui ai posé une question sur l'application de la politique « Achetez canadien » aux programmes de subventions et de contributions. Nous en avons déjà parlé un peu et nous nous sommes demandé si tous les ministères seraient tenus de la mettre en œuvre. Il a dit: « Il est attendu que tous les ministères se penchent sur leurs programmes... afin de voir ce qui pourrait être possible. »

Cependant, je tiens à souligner que dans une annonce faite par le premier ministre, le 5 septembre, il a dit que la politique s'étendrait aux subventions et aux contributions. Encore une fois, dans la Mise à jour économique du printemps du gouvernement, on peut lire: « Cette politique s'applique à l'échelle du gouvernement fédéral et à l'ensemble des volets de financement fédéraux, y compris les subventions et les contributions. ». Qu'en est-il au juste? Est-ce que cela s'applique quand c'est possible? Cela s'applique-t-il dans certains cas, et pas dans d'autres? Cela s'appliquera-t-il à toutes les subventions et contributions?

• (1655)

**Martin Krumins:** La politique s'applique à toutes les subventions et les contributions, et nous avons demandé aux ministres d'évaluer l'applicabilité de cette nouvelle politique à tous leurs programmes. Cette étape est terminée, et les ministres ont déterminé la meilleure façon d'intégrer ces exigences à leurs programmes existants.

Comme je l'ai déjà dit, il y a des programmes auxquels elle ne serait pas applicable. Par exemple, si une subvention et contribution procure un avantage directement à un particulier, ce ne serait évidemment pas dans l'esprit de la politique « Achetez canadien ». Il y a aussi des paiements internationaux que nous faisons pour respecter des obligations découlant de traités. Ceux-ci seraient également exclus. Ce serait considéré comme des choses auxquelles la politique n'est pas applicable.

Nous avons également demandé aux ministères d'évaluer leurs programmes, de sorte qu'ils ont dressé la liste des éléments à exclusion des dispositions « Achetez canadien ». Il s'agit des programmes dans le cadre desquels les accords sont déjà entièrement souscrits et où il n'y a pas de nouvelles possibilités de financement ou pour lesquels le financement arrive à échéance, pour lesquels il y avait de l'argent les années précédentes, mais il n'y en a plus, bien qu'ils figurent toujours aux livres.

**Kelly Block:** Merci.

**Martin Krumins:** Cette évaluation est terminée.

**Kelly Block:** Est-il vraiment possible d'intégrer cette politique aux subventions, ou s'appliquerait-elle seulement aux contributions, compte tenu de la différence entre les deux?

**Martin Krumins:** Les subventions pourraient assurément comporter un élément « Achetez canadien ». Cela pourrait faire partie des critères d'admissibilité initiaux. Pour juger de l'admissibilité à une certaine subvention, un ministère pourrait choisir d'inscrire dans les critères des éléments intégrant les définitions du programme « Achetez canadien ».

**Kelly Block:** Étant donné qu'une subvention ne s'assortit pas d'une exigence de reddition de comptes de la part du bénéficiaire ni d'une vérification du ministère, normalement, quel est le plan pour vérifier la conformité des subventions si, conformément à la Politique sur les paiements de transfert du Conseil du Trésor, les subventions ne peuvent pas faire l'objet d'un audit?

**Martin Krumins:** Les subventions feront partie de nos rapports dans le cadre du processus de gestion des risques et de la conformité.

Madame Kealey, voudriez-vous ajouter quelque chose?

**Michelle Kealey:** Selon la politique, un ministère peut décider, en raison du risque observé, d'inclure des dispositions supplémentaires sur la communication des résultats. Dans ce cas, un ministère pourrait imposer des exigences de rapports dans le but de favoriser l'achat de produits canadiens.

**Kelly Block:** Avez-vous imposé une date limite aux ministères pour aviser le Conseil du Trésor ou SPAC s'ils estiment pouvoir mettre en œuvre cette politique ou non dans leur programme de subventions et de contributions?

**Martin Krumins:** Nous avons exigé que ces évaluations soient remises au Secrétariat du Conseil du Trésor au plus tard le 16 février. Tous les ministères nous ont soumis leurs évaluations. Essentiellement, nous savons maintenant à quels programmes ils ont l'intention d'apporter des changements pour intégrer tout cela.

**Kelly Block:** Je vous remercie de l'explication que vous m'avez fournie sur les différences entre ce que M. Matthews a dit et les attentes assez claires qui ont été énoncées par le Cabinet du premier ministre et dans le document officiel de communication du gouvernement sur la Mise à jour économique du printemps.

Le gouvernement semble prétendre quelque chose qui n'est pas vrai en disant que cela s'appliquera à tous les volets de subventions, de contributions et de financement. Je tiens à souligner qu'il y a là une incohérence.

Ma dernière question est la suivante: pouvez-vous m'en dire plus sur les exceptions ministérielles prévues à cette politique? Je pense que Mme Kealey a parlé des exceptions que les ministres auraient.

**Michelle Kealey:** Conformément à la politique...

**Le président:** Je dois vous interrompre.

Répondez très rapidement, ou vous pouvez nous répondre par écrit plus tard.

**Michelle Kealey:** Nous pourrions faire un suivi à ce sujet. Ce n'est pas un problème.

**Kelly Block:** Oui, répondez-nous par écrit, s'il vous plaît.

**Le président:** Merci.

Monsieur Danko, vous avez la parole.

**John-Paul Danko:** Je pense que les Canadiens sont très favorables à la politique « Achetez canadien » en ce moment pour diverses raisons évidentes. Les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement fédéral soutienne les entreprises et les travailleurs canadiens, d'abord et avant tout.

Je suis très heureux que notre gouvernement exerce ce leadership à l'échelle fédérale par la mise en œuvre de cette politique et je m'attends à ce que les gouvernements provinciaux, les municipalités et nos autres partenaires lui emboîtent le pas. Nous définissons vraiment les attentes à l'échelle nationale quant à ce que signifie l'achat de produits canadiens.

Je crois comprendre que du point de vue fédéral, cette politique s'applique de deux façons. Il y a d'abord l'approvisionnement fédéral direct. Les gens du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux nous en ont parlé plus tôt. Ensuite, c'est également grâce au financement fédéral, lorsque nous finançons des projets au moyen de subventions, de contributions, de prêts et d'autres accords de financement.

Pour revenir aux premiers principes, quels sont ces mécanismes de financement? Qui reçoit du financement? Comment les accords sont-ils conclus?

Donnez-nous une définition plus large des subventions, des contributions et des prêts. Qu'est-ce qui entre dans cette catégorie?

● (1700)

**Martin Krumins:** Je vais demander à Mme Kealey de répondre à cette question.

**Michelle Kealey:** Les programmes de subventions et de contributions, de par leur nature même, sont des programmes de financement d'un projet administré par le bénéficiaire. Pour vous donner un ordre de grandeur, la politique sur les paiements de transfert couvre 82 milliards de dollars répartis entre plus de 700 programmes. La diversité des subventions et des contributions est assez unique.

L'intention de la politique « Achetez canadien » est d'aller plus loin encore et de saisir véritablement l'occasion d'examiner les répercussions à plus grande échelle.

En ce qui concerne le processus de subventions et de contributions, il y a les programmes ministériels, qui sont assortis de crédits annuels. Quand un ministère veut mettre un projet en place, il lance un appel de propositions et reçoit des demandes. Dans le contexte de la politique « Achetez canadien », il pourrait inclure des critères « Achetez canadien » à l'étape de la demande. Les ministères pourraient envisager de le faire à l'étape de l'évaluation et inclure certaines dispositions dans l'accord de financement. Une fois le financement versé conformément à l'accord de financement, il y a des procédures normalisées de surveillance et de production de rapports qui doivent être suivies, comme le prévoit la politique.

**John-Paul Danko:** Cela ferait partie des modalités des paiements de transfert — je pense que vous l'avez dit plus tôt. Les exigences de la politique « Achetez canadien » sont de nature obligatoire. Nous avons tiré cela au clair.

Je vais prendre l'exemple d'une usine de traitement des eaux usées municipale qui reçoit 30 % de financement fédéral, 30 % de financement provincial et 30 % de financement municipal. La composante fédérale serait assujettie à la politique fédérale « Achetez canadien » dont nous parlons ici. Ce serait inscrit dans l'entente de transfert conclue avec le promoteur du projet. Nous nous attendons également à ce que les contributeurs provinciaux et municipaux aient une politique semblable à faire appliquer.

Pourriez-vous m'aider à comprendre comment les choses fonctionneraient dans un tel exemple?

**Michelle Kealey:** Conformément aux lignes directrices, nous demandons aux ministères, lorsqu'ils effectuent leurs évaluations, s'ils ont des projets à l'appui du financement provincial-fédéral, s'il y a une politique provinciale d'achat au Canada en place et si elle concorde avec l'approche fédérale; le cas échéant, nous demanderons que ce soit pris en considération. Dans un cas où le financement serait réparti entre toutes les administrations, on s'attendrait à ce qu'elles se coordonnent. Il s'agit de bien le prévoir dans l'accord de financement pour s'assurer que les diverses autorités se parlent et qu'elles tiennent compte du contexte du bénéficiaire, pour la réussite du projet.

**John-Paul Danko:** Aidez-moi à comprendre ceci, plus précisément: lorsque nous décernons des contrats ou faisons des annonces pour des projets — je ne sais pas quel est le bon mot —, tous les promoteurs sont-ils au courant des exigences « Achetez canadien » qui s'appliquent au processus auquel ils participent? J'ai entendu, un peu plus tôt, des préoccupations au sujet du suivi et de la surveillance, surtout en ce qui concerne les subventions. À l'étape initiale, lorsque l'accord de financement est approuvé, quelles sont les exigences en matière de suivi et de rapports qui sont incluses pour s'assurer que le promoteur respecte les exigences que nous avons établies?

**Michelle Kealey:** Au début, au moment de la rédaction d'un accord de financement, on encourage les ministères à parler des exigences de suivi. On s'attend à ce qu'il y ait des dispositions dans l'accord de financement qui décrivent clairement les données attendues dans le cadre du projet.

• (1705)

**Le président:** Merci.

Allez-y, madame Gaudreau.

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Je voudrais revenir sur ma vision à long terme.

Lorsqu'on est entrepreneur, on ne fait que de la gestion de risques. Je le sais, pour être moi-même une entrepreneure. Or pour quoi faire des efforts si, même s'ils peuvent avoir un effet direct, il n'y a pas de perspective à moyen ou à long terme? On adopte une politique d'achat, mais ça ne s'inscrit pas dans une approche de consolidation comme celle qui se développe en Allemagne ou en France. Qu'arrivera-t-il si on change de gouvernement?

J'ai posé la même question plusieurs fois, mais, ce que je comprends, c'est que c'est vraiment une politique d'achat, et non une politique de prospérité industrielle. Est-ce bien ça?

**Emilio Franco:** Il s'agit d'une politique d'achat canadien. C'est une politique d'approvisionnement, qui s'étend aux subventions et aux contributions. Cependant, ce n'est qu'une des politiques du gouvernement. Il y en a plusieurs, comme je l'ai expliqué. Il y a la Stratégie industrielle de défense, par exemple, et une plus grande stratégie a été annoncée dans la mise à jour économique, qui parle de tous les...

**Marie-Hélène Gaudreau:** C'est tout un mammoth. Il n'y a pas longtemps, j'ai posé la question aux gens de Services partagés Canada, entre autres, et j'ai parlé de l'émergence des entreprises en technologies de l'information. On le voit présentement: des pays ont décidé de prendre le taureau par les cornes. Selon ce qu'on entend présentement, c'est davantage la première ministre du Québec qui forme des alliances, notamment avec la France, pour le développement alternatif de l'écosystème numérique.

La seule chose que j'ai réussi à avoir, c'est le coût du processus d'acquisition pour se départir de Microsoft, entre autres. Quand je demande si IBM est une entreprise canadienne, on me dit que oui. Il va falloir qu'on revienne à la définition de base et à son utilité. Ce n'est pas rassurant. On dit que c'est une politique, mais il faut avoir une vue d'ensemble.

Ma question de base est la suivante: qui est responsable de donner une vision à long terme, et non une vision qui sert à se faire ré-élire? De qui s'agit-il, dans ce mammoth qu'est l'appareil gouvernemental?

**Emilio Franco:** C'est une question assez intéressante. Vous parlez des technologies de l'information. Dans le contexte de l'approvisionnement, il y a l'acheteur et il y a l'agent d'approvisionnement. SPAC est l'agent d'approvisionnement. Il va appliquer la politique dans le contexte de l'approvisionnement. Cependant, c'est l'acheteur qui va définir les besoins. Si l'acheteur définit les besoins de telle sorte qu'on va plutôt viser un gros fournisseur multinational, le processus d'approvisionnement va suivre son cours et le résultat sera le résultat. Toutefois, si l'acheteur définit ses besoins de manière à ce que des fournisseurs canadiens en contexte régional soient les mieux placés pour y répondre, peut-être en séparant le tout en petits morceaux, la vision dont vous parlez a de meilleures chances de succès.

SPAC a les agents d'approvisionnement. Quant à nous, au Secrétariat du Conseil du Trésor, notre rôle est de travailler avec les gestionnaires au sein du gouvernement pour les guider afin qu'ils définissent leurs besoins de manière à ce que les processus d'approvisionnement favorisent les fournisseurs canadiens.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Merci beaucoup.

[Traduction]

**Le président:** Merci.

Monsieur Patzer, allez-y.

**Jeremy Patzer:** Merci beaucoup.

Au début de la réunion, vous avez dit avoir donné des directives aux ministères. Je me demande si vous pourriez déposer ces directives auprès du Comité.

**Martin Krumins:** Oui.

**Jeremy Patzer:** Merci.

Il y a eu diverses mises à jour de la politique. Vous avez parlé de ce que vous faites pour que les provinces et les territoires adhèrent à la politique « Achetez canadien ». Est-ce que tout le monde accepte la directive politique de 25 % de contenu canadien? Les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux s'entendent-ils sur ces 25 %?

**Martin Krumins:** Nous n'avons pas ce type d'exigence pour les subventions et les contributions. Nous n'inscrivons pas de telles définitions dans nos directives. Nous permettons à chaque ministère de travailler avec les bénéficiaires et leurs homologues provinciaux pour déterminer ce qui pourrait convenir pour respecter la politique « Achetez canadien ».

• (1710)

**Jeremy Patzer:** Disons qu'une province propose un seuil de 50 %. Quel seuil l'emporterait sur l'autre, celui de la province ou celui du fédéral?

**Martin Krumins:** Cela dépendrait vraiment des objectifs du programme. Cependant, dans nos relations avec nos homologues provinciaux et les projets que nous menons en collaboration avec eux, nous estimons le régime provincial acceptable dans la mesure où il est raisonnable et équilibré par rapport à ce que nous essayons d'accomplir.

**Jeremy Patzer:** D'accord.

Le ministère de l'Agriculture, dans une note de service interne, a écrit qu'il se conformerait seulement si cela ne coûtait pas plus de temps ou d'argent et que c'était dans l'intérêt public. Étant donné que vous êtes le ministère responsable et que vous faites appliquer la politique à tous les différents ministères, que pensez-vous de la façon dont le ministère de l'Agriculture voit cela? Il semble que ce soit facultatif pour lui et qu'il ne l'appliquera que s'il le juge utile.

**Martin Krumins:** En ce qui concerne cette note de service du ministère de l'Agriculture, nous travaillons avec lui depuis environ décembre pour nous assurer qu'il applique les directives que nous avons prescrites. Je ne sais pas s'il faisait allusion aux exigences du côté de l'approvisionnement ou du côté des subventions et des contributions. Cependant, pour les subventions et les contributions, le coût et l'optimisation des ressources sont des facteurs à prendre en considération dans l'évaluation de la portée d'application de la politique « Achetez canadien ». Les fonctionnaires doivent donc tenir compte des facteurs de coût lorsqu'ils appliquent la politique à leurs projets.

**Emilio Franco:** J'ajouterai très rapidement que les exceptions que vous évoquez sont celles qui figurent dans la politique de SPAC. L'optimisation, l'intérêt public, l'absence de capacité, les retards indus sont toutes des exceptions prévues dans la politique de SPAC. Leur application, bien sûr, relève du ministre, selon la politique. Je n'ai pas la note de service en question sous les yeux, mais je présume que le ministère de l'Agriculture n'y parlait que des exceptions existantes qui sont décrites dans la politique.

**Jeremy Patzer:** Quand vous dites qu'elle « relève du ministre », de quel ministre parlez-vous?

**Emilio Franco:** La politique de SPAC dicte quel ministre doit approuver les exceptions. Dans le cas d'un approvisionnement qui relève de la compétence d'un ministère, ce serait le ministre de ce ministère. S'il s'agit d'un approvisionnement qui relève de SPAC, ce serait à la fois le ministre de ce ministère et le ministre de SPAC.

**Jeremy Patzer:** Le ministre responsable de SPAC a-t-il un droit de veto sur les autres ministres s'ils décident qu'ils ne sont pas d'accord?

**Emilio Franco:** Je m'attendrais à ce que nous en discutions pour trouver un compromis.

**Jeremy Patzer:** D'accord. Si cela se produisait, nous le saurions peut-être.

De quel mécanisme d'application le Conseil du Trésor dispose-t-il pour la politique « Achetez canadien »? Nous avons beaucoup entendu parler d'autodéclaration. Les exigences semblent un peu vagues, alors quelle mesure d'application de la loi avez-vous pour vous assurer que ces 25 %, ou quelle que soit la mesure convenue, sont respectés?

**Martin Krumins:** Nous allons nous en remettre à notre processus annuel de gestion des risques et de conformité dans le cadre duquel les administrateurs généraux sont tenus de fournir des attestations quant à la mesure dans laquelle leur ministère progresse dans l'atteinte des objectifs de conformité. Nous exerçons une surveillance à ce chapitre au moyen d'une approche fondée sur une formule. Nous comparons ensuite leurs attestations aux résultats réels de l'automne.

**Jeremy Patzer:** Est-ce que tout cela est rétroactif, alors?

**Martin Krumins:** Je m'excuse, mais je ne suis pas certain de bien comprendre la question.

**Jeremy Patzer:** Si j'obtiens le contrat en affirmant que je suis Canadien, mais que vous découvrez plus tard que je ne le suis pas vraiment. C'est rétroactif.

**Martin Krumins:** Oui. Il y a aussi un volet d'audit des bénéficiaires dont Mme Kealey pourrait peut-être nous parler un peu.

**Michelle Kealey:** Les ministères sont tenus de faire des audits des bénéficiaires axés sur les risques. On s'attend à ce que cet exercice comprenne des projets liés à la politique « Achetez canadien » pour s'assurer que les modalités de l'accord de financement sont respectées.

**Jeremy Patzer:** Chaque ministère dispose-t-il d'une capacité budgétaire supplémentaire pour effectuer ces audits?

**Michelle Kealey:** S'ils ont une capacité budgétaire supplémentaire? On s'attend à ce qu'ils effectuent ces audits au moyen des ressources déjà à leur disposition.

**Jeremy Patzer:** Ont-ils les ressources nécessaires pour le faire?

**Martin Krumins:** Chaque ministère a un service de vérification interne et un dirigeant principal des finances qui sont en mesure de s'acquitter de ce mandat.

**Jeremy Patzer:** Merci.

**Le président:** Merci beaucoup.

Est-ce le sous-ministre ou le dirigeant principal des finances qui supervise ces audits? Je pensais que c'était le sous-ministre.

**Martin Krumins:** En fin de compte, le sous-ministre est responsable de la gestion du ministère dans son ensemble, mais c'est le dirigeant principal des finances qui effectue ces audits des bénéficiaires en son nom.

**Le président:** Nous allons terminer avec M. Osborne.

Nous sommes heureux de vous revoir parmi nous.

**Tom Osborne (Cape Spear, Lib.):** C'est toujours un plaisir d'être au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

Je sais que vous en avez parlé, mais je me demande si vous pouvez nous en dire davantage sur le rôle du Conseil du Trésor par rapport à celui des ministères dans la mise en place de ces politiques.

• (1715)

**Emilio Franco:** Comme nous l'avons souligné dans notre déclaration liminaire et comme les représentants de SPAC l'ont mentionné précédemment, « Achetez canadien » est une politique d'approvisionnement gérée par Services publics et Approvisionnement Canada, et le rôle du Secrétariat du Conseil du Trésor est complémentaire à cela. Nous avons travaillé avec SPAC pour soutenir la mise en œuvre à l'échelle du gouvernement en l'élargissant aux subventions et aux contributions, en fournissant une orientation stratégique et en l'harmonisant avec nos propres instruments d'intervention. La directive du Conseil du Trésor sur la gestion de l'approvisionnement — notre politique en la matière — a été modifiée le 16 décembre pour refléter l'importance d'intégrer les intérêts économiques au processus d'approvisionnement.

Nous jouons également un rôle de premier plan dans l'application de la politique « Achetez canadien » aux sociétés d'État, ce qui en fait d'ailleurs la première politique gouvernementale d'approvisionnement à s'appliquer également à ces organisations. Cela a exigé un certain travail, parce que les sociétés d'État ne sont pas habituellement assujetties à notre politique. Nous avons donc dû émettre des décrets pour exiger des ministres responsables de ce portefeuille que la politique « Achetez canadien » s'applique également aux sociétés d'État. Nous avons donc joué un rôle de coordination dans ce dossier.

De plus, nous recevons des présentations au Conseil du Trésor, que ce soit pour l'approvisionnement ou pour les subventions et contributions. Nous évaluons alors la possibilité d'appliquer la politique « Achetez canadien » à ces présentations lorsque nous soumettons nos recommandations au Conseil du Trésor.

**Tom Osborne:** Merci.

À la lumière de ce que vous venez de nous dire, comment allez-vous déterminer les éléments clés à inclure aux fins de vos recommandations et de vos directives à l'intention des ministères et des sociétés d'État?

**Emilio Franco:** En ce qui concerne les ministères, le Conseil du Trésor ne joue généralement un rôle qu'au titre des mesures d'approvisionnement les plus importantes et les plus complexes. Je vais laisser mes collègues parler des subventions et des contributions dans un instant.

En ce qui concerne ces approvisionnements, nous poserons des questions sur la façon dont la politique Achetez canadien est appliquée, sur les avantages pour l'économie canadienne et sur les emplois qui sont ainsi créés au Canada. Dans le cadre de notre fonction de remise en question, nous pourrions ainsi nous assurer que les ministères ont tenu compte non seulement de l'application de la politique Achetez canadien, mais aussi des avantages qui en découlent pour le Canada dans le contexte de l'approvisionnement en question.

Avant même toute présentation au Conseil du Trésor, nous travaillons avec les ministères pour les guider dans leur réflexion quant à la façon de tenir compte des intérêts canadiens pour définir les exigences en conséquence. J'ai donné un exemple à votre collègue tout à l'heure, mais en voici un autre. Pour un nouveau bâtiment, vous allez vous procurer tout ce que l'architecte juge nécessaire pour la construction. Cependant, si vous demandez à l'architecte: « Pouvez-vous concevoir cet immeuble d'une manière qui utilisera de l'acier et du bois d'œuvre canadiens? », tout à coup, la politique Achetez canadien s'applique à toutes les étapes du processus d'approvisionnement, de la conception jusqu'au résultat final. Nous améliorerons ainsi les chances de retrouver des intrants canadiens dans cet immeuble. Si la réflexion en ce sens ne se fait pas dès l'amorce du projet, le résultat ne sera probablement pas le même.

Une partie de notre rôle consistera à travailler avec les gestionnaires de l'ensemble du gouvernement pour les aider à comprendre dès le départ comment intégrer l'élément canadien dans la conception.

Je ne sais pas si mon collègue veut parler des subventions et des contributions.

**Martin Krumins:** Allez-y, madame Kealey.

**Michelle Kealey:** Dans le contexte des nouveaux programmes de subventions et de contributions, le tout serait soumis à l'approbation du Conseil du Trésor. Puisque nous sommes responsables de la politique sur les paiements de transfert, nous examinons la présentation et, plus précisément, les modalités qui s'y rattachent.

Pour tout projet faisant intervenir l'une des cinq industries stratégiques, nous demanderions tout naturellement à nos collègues du ministère s'ils ont envisagé d'acheter canadien. Dans la plupart des cas, c'est un processus itératif. J'ai déjà indiqué qu'il pourrait s'agir de critères d'admissibilité expressément définis dans les modalités, ou alors on pourrait décider de simplement désigner des dispositions qui seraient mises en œuvre dans le cadre des accords de financement.

**Tom Osborne:** Vous avez abordé le sujet de ma prochaine question. Pouvez-vous décrire à quoi ressembleront le cadre et les instruments à l'appui pour les ministères en ce qui concerne les subventions et les contributions, et nous indiquer s'il y a une différence par rapport à ce cadre et à ces instruments pour les sociétés d'État?

**Le président:** Je crains fort que votre temps ne soit écoulé, mais nous allons ajouter une série de questions de trois minutes de part et d'autre après les deux minutes du Bloc.

Vous pourrez peut-être obtenir votre réponse à ce moment-là, monsieur Osborne.

**Tom Osborne:** Oui.

**Le président:** Nous allons passer à Mme Gaudreau pour une période de deux minutes, puis à Mme Jansen et de nouveau aux libéraux.

• (1720)

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Merci.

Quel sera le processus de reddition de comptes pour permettre aux parlementaires, par l'entremise des entrepreneurs, de s'assurer qu'aucune petite ou moyenne entreprise n'est oubliée ou considérée comme inadmissible? Est-ce que vous nous garantissez que vous nous tiendrez bien informés?

J'ai l'impression que c'est un travail en cours. Depuis décembre, le premier volet est fait. Pouvons-nous avoir la garantie que nous serons informés, afin que nous sachions si la politique est favorable à l'ensemble des petites et moyennes entreprises?

[Traduction]

**Martin Krumins:** Je dirais que c'est une considération importante.

En ce qui concerne les subventions et les contributions, je peux souligner que l'application de la politique ne se veut pas exclusive. Cela signifie que nous voulons inclure ces petites et moyennes entreprises, comme en témoigne la diversité des programmes. Lorsque les ministères ont des programmes qui ciblent des créneaux plus précis dans lesquels les petites et moyennes entreprises exercent leurs activités, ils sont encouragés à en tenir compte lorsqu'ils appliquent la politique Achetez canadien. C'est une considération qu'ils ont sans cesse à l'esprit.

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

**Le président:** Merci.

Nous allons passer à Mme Jansen pour une période de trois minutes.

**Tamara Jansen:** Y a-t-il une seule définition pangouvernementale de l'expression « Achetez canadien »?

**Martin Krumins:** En ce qui concerne les subventions et les contributions, nous nous appuyons sur le travail effectué par SPAC.

**Tamara Jansen:** Il n'y a donc pas de définition pangouvernementale unique. D'accord. Je suppose que je dois laisser tomber ma prochaine question.

Y a-t-il des sociétés d'État fédérales qui sont actuellement exemptées de la politique Achetez canadien?

**Emilio Franco:** Premièrement, il y a une définition de « fournisseur canadien » qui fait partie intégrante de la politique Achetez canadien, et c'est toujours...

**Tamara Jansen:** C'était donc un oui, en réponse à l'autre question.

**Emilio Franco:** Oui.

Il y a 35 sociétés d'État auxquelles nous pouvons donner des directives, et nous l'avons fait par voie de décret. Il y a neuf sociétés d'État qui ne sont pas assujetties au pouvoir du gouvernement de donner des directives, mais elles ont reçu des lettres dans lesquelles nous leur exposons nos attentes en soulignant qu'elles devraient se conformer à la politique Achetez canadien.

**Tamara Jansen:** La politique Achetez canadien s'applique-t-elle aux marchés publics attribués à l'extérieur du Canada à des organisations fédérales, ou les marchés publics étrangers sont-ils considérés comme une exception?

**Emilio Franco:** Je crois que c'est l'une des exceptions prévues dans la politique de SPAC, mais il faudrait consulter ladite politique pour de plus amples détails.

**Tamara Jansen:** Y a-t-il des entités fédérales qui ont officiellement demandé une exemption?

**Emilio Franco:** Le Conseil du Trésor n'est pas au fait de ce processus d'exemption.

**Tamara Jansen:** Vous ne savez pas combien d'exemptions ont été accordées jusqu'à présent?

**Emilio Franco:** Les gens de SPAC seraient mieux à même de vous répondre à ce sujet.

**Tamara Jansen:** Les exemptions sont-elles rendues publiques?

**Emilio Franco:** Je ne crois pas, non.

**Tamara Jansen:** Vous avez mentionné que cette politique s'étend aux subventions, aux contributions, aux prêts, aux dépenses d'infrastructure et aux sociétés d'État.

Le Conseil du Trésor a-t-il entièrement mis en œuvre ces exigences à l'échelle du gouvernement?

**Martin Krumins:** Nous avons communiqué ces exigences à toutes les entités gouvernementales.

**Tamara Jansen:** D'accord. Sinon, quels sont les volets de financement qui sont encore exclus?

**Martin Krumins:** Aucun de ces volets de financement n'est expressément exclu.

**Tamara Jansen:** La directive sur les paiements de transfert a-t-elle été modifiée pour tenir compte des exigences de la politique Achetez canadien?

**Martin Krumins:** Dans son libellé actuel, la directive ne nécessite pas d'amendement. Elle permet la pleine application de la politique Achetez canadien.

**Tamara Jansen:** D'accord. Les ministères fonctionnent-ils actuellement en vertu d'une directive provisoire?

**Martin Krumins:** Oui. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a publié une directive à l'intention de tous les ministères et organismes afin qu'ils intègrent cette politique à leurs programmes.

**Tamara Jansen:** Le Conseil du Trésor a-t-il cerné des domaines dans lesquels la politique ne peut pas être appliquée de façon réaliste?

**Martin Krumins:** Il incombe aux ministres responsables de le déterminer.

**Tamara Jansen:** Y a-t-il des programmes pour lesquels l'application de la politique Achetez canadien est volontaire, plutôt qu'obligatoire?

**Martin Krumins:** Ce serait aux ministères de l'évaluer. Lorsqu'ils ne l'appliquent pas, je pense qu'ils l'encouragent quand même.

**Tamara Jansen:** À quel moment les ministères se seront-ils entièrement conformés à cette politique?

**Martin Krumins:** Voulez-vous dire pour les subventions et les contributions en particulier?

**Tamara Jansen:** Bien sûr.

**Martin Krumins:** En ce qui concerne les subventions et les contributions, tous les ministères se sont jusqu'à présent conformés à l'exigence d'évaluer leurs programmes avant le 16 février de cette année.

**Tamara Jansen:** Quand l'ensemble des sociétés d'État se seront-elles conformées pleinement aux exigences?

**Martin Krumins:** Je n'ai pas l'information sur les sociétés d'État. Je ne sais pas si mon collègue le sait.

**Emilio Franco:** Le 9 janvier, on a demandé aux sociétés d'État de se conformer à la politique, et rien n'indique qu'elles ne l'ont pas fait. Elles sont tenues d'en faire rapport annuellement dans leur plan d'entreprise, ce qui pourrait nous permettre de savoir à quoi nous en tenir.

**Le président:** Vous avez du temps pour une dernière question.

**Tamara Jansen:** D'accord.

Si un fournisseur croit qu'un concurrent a faussement revendiqué du contenu canadien, y a-t-il un processus de contestation en place?

**Emilio Franco:** Il existe d'ores et déjà dans le cadre des programmes d'approvisionnement fédéraux des mécanismes de contestation auxquels on peut s'en remettre en pareil cas.

**Tamara Jansen:** Les conclusions des audits seront-elles rendues publiques?

**Emilio Franco:** Les conclusions des audits effectués à l'interne sont rendues publiques sur les sites Web des ministères.

• (1725)

**Le président:** Merci.

Madame Rochefort, vous avez la parole.

**Pauline Rochefort:** Merci beaucoup.

Madame Kealey, mon collègue vous a posé une question sur le cadre et les instruments qui appuieront la mise en œuvre des politiques. Seront-ils les mêmes pour les ministères et les sociétés d'État, ou y aura-t-il des différences?

**Michelle Kealey:** En ce qui concerne les ministères, le cadre d'orientation qui a été publié a été rédigé par le Conseil du Trésor. Cela s'applique à toutes les subventions et contributions ministérielles. Comme je l'ai déjà dit, il y a environ 700 programmes. À ce jour, selon l'évaluation, les ministères ont indiqué que le politique Achez canadien peut s'appliquer pour plus de 400 de ces programmes.

Je ne peux pas parler des sociétés d'État, mais je crois comprendre qu'il y a eu harmonisation.

**Pauline Rochefort:** Il y aurait harmonisation.

En général, dans le cadre de votre travail avec les provinces, les municipalités et les communautés autochtones, vous attendez-vous à ce que l'approche collaborative que vous avez décrite en vienne à permettre d'assurer une application plus rigoureuse de cette politique?

**Michelle Kealey:** Oui. Dans le cadre de la mise en œuvre, nous avons l'intention de continuer à collaborer avec nos collègues des ministères. Conformément à la politique, ce sont eux qui sont responsables de l'exécution de leurs programmes respectifs, si bien qu'ils collaboreraient directement avec les provinces, les territoires et les communautés autochtones. On s'attend toutefois à ce que le Secrétariat du Conseil du Trésor tire des enseignements de cette mise en œuvre et les communique à l'ensemble des entités concernées.

**Pauline Rochefort:** Je pense que mon temps est probablement écoulé. Merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion de poser des questions supplémentaires.

**Le président:** Merci beaucoup.

J'ai une brève question. Je suis désolé de ne pas avoir été aussi attentif...

Y a-t-il des sociétés d'État qui ne sont pas assujetties à...?

**Emilio Franco:** Oui. Je ne suis pas...

**Le président:** Nous n'avons pas beaucoup de temps. Seriez-vous en mesure de nous transmettre cette information?

**Emilio Franco:** Oui, bien sûr.

**Le président:** C'est merveilleux.

Merci beaucoup d'avoir été de nouveau parmi nous aujourd'hui. Nous vous remercions de toutes vos réponses, et nous vous reverrons. Vous pouvez maintenant disposer.

Chers collègues, avant de partir, le budget pour la présente étude a été envoyé à tout le monde. Puis-je avoir votre approbation?

**Des députés:** D'accord.

**Le président:** Excellent.

Pendant la deuxième heure de notre séance de jeudi, nous allons entreprendre la préparation de notre rapport sur l'examen exhaustif des dépenses. Nous allons le faire à huis clos. Je vous suggère de soumettre vos recommandations aux analystes, dans les deux langues officielles, d'ici vendredi midi. Ils pourront dès lors commencer à repérer les chevauchements.

Jeudi, après le témoignage du directeur parlementaire du budget, nous allons voter sur le budget principal des dépenses. Cela devrait prendre environ 30 secondes, mais je tenais à ce que vous en soyez informés.

Il y a un dernier problème lié à notre calendrier. Dans le cadre de la présente étude et de la motion adoptée à cette fin, nous avons invité le ministre Lightbound. Malheureusement — et cela devient une habitude —, il a refusé de comparaître. Comme Mme Sudds, qui est souvent avec nous, est la secrétaire parlementaire, je vais suggérer que M. Danko puisse peut-être lui parler pour essayer de nouveau d'obtenir du ministre qu'il s'engage à comparaître relativement à cette question importante — peut-être pas le 9, mais à une date ultérieure.

Nous vous écoutons, madame Block.

**Kelly Block:** Puis-je en parler très brièvement?

**Le président:** Brièvement, oui.

**Kelly Block:** Lorsque nous avons décidé d'entreprendre cette étude, les députés l'ont appuyée à l'unanimité. Il n'y a eu aucune hésitation lorsqu'il a été proposé de convoquer le ministre à la fin de l'étude afin que nous ayons l'occasion de lui poser des questions sur cette politique. Je suis très déçue et préoccupée par le fait que le ministre Lightbound refuse encore une fois de comparaître devant un comité sur une question qui relève clairement de son portefeuille. Je tiens à ce que cela figure au compte rendu.

Comme vous l'avez souligné, cela devient une habitude pour lui de décider de ne pas venir parce qu'il n'est pas obligé de le faire. Il incombe aux ministres de venir défendre leurs budgets et leurs politiques. C'est un enjeu énorme, et il est extrêmement important. J'ai entendu des intervenants et des gens de l'industrie dire que ce n'est pas aussi clair et net qu'on le souhaiterait, et qu'il y a des problèmes avec les marchés publics dans le cadre de cette politique, ou même avec la compréhension de celle-ci, et qu'il serait donc bon que le ministre compare devant le Comité.

J'exhorte mes collègues d'en face à avoir une autre conversation avec le ministre pour voir s'ils peuvent le faire changer d'avis.

• (1730)

**Le président:** C'est une vaste plateforme. Je crois comprendre, d'après les hochements de tête de M. Danko, que nous allons faire une tentative en ce sens.

**John-Paul Danko:** Puis-je brièvement...?

**Le président:** Allez-y, monsieur Danko.

**John-Paul Danko:** Je vous remercie de l'attention que vous portez à cette question. Je suis tout à fait d'accord: c'est un enjeu important qui préoccupe beaucoup les Canadiens en ce moment.

Je pense que nous avons prévu trois réunions, à la fin de juin, pour cette étude. De notre point de vue, nous souhaitons vraiment entendre les témoins experts, les gens de l'industrie, pour qu'ils nous fassent part de leurs commentaires.

Cependant, je vais certes transmettre la demande du Comité aux gens du ministère et vous communiquer leur réponse à ce sujet.

Merci.

**Le président:** Peut-être qu'après avoir entendu d'autres témoins et d'autres témoignages, le ministre trouvera un moment plus approprié.

**Jeremy Patzer:** Monsieur le président, puis-je brièvement...?

**Le président:** Oui, allez-y — brièvement.

**Jeremy Patzer:** Je pense que la motion disait qu'il y aurait au moins trois réunions. Nous avons la possibilité d'ajouter une quatrième réunion pour nous assurer de pouvoir accueillir le ministre.

**Le président:** Nous sommes toujours très souples en ce qui concerne l'emploi du temps d'un ministre, peu importe de qui il s'agit.

S'il n'y a rien d'autre, nous allons lever la séance. Nous nous reverrons tous jeudi. Merci beaucoup.

---





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>